ans 1707-1761

d'histoire de l'Agence d'urbanisme de la région angevine

Entre mémoire des lieux et vision du territoire







d'histoire de l'Agence d'urbanisme de la région angevine

Entre mémoire des lieux et vision du territoire

SOMMAIRE





Avant-propos	
Une agence, des hommes, des femmes, des territoires Frise chronologique	! ! 11
Une équipe pluridisciplinaire dès 1971	13
Outils d'information et de communication	14
Evolution du périmètre d'étude	1:
L'Aura évolue dans son contexte territorial	2
Les premières années de l'Agence	2:
1970 : les prémices de l'Aura	2
Une nouvelle relation avec l'Etat	2
Les premières missions de l'Aura	2
La complémentarité Aura / Sara	2
La décentralisation et ses conséquences	Zi
Des interrogations	22 22 23 24 24 22 23 33
Un nouveau rapport aux territoires Gouvernance locale repensée et débuts de l'intercommunalité de projets	ر ر
Nouveaux territoires et développement durable	3,
La planification urbaine durable	
La démarche métropolitaine Loire Bretagne	3
A l'heure des transitions	3; 3; 3;
Transition territoriale de 2017	3
Se réinventer	4
Les missions fondamentales traversent les décennies	4;
Les observatoires	4
L'aide à la décision	4
De la politique de la ville à la rénovation urbaine	4
La planification : voir à 10 ou 20 ans	4'
L'Aura « laboratoire d'idées »	5
La mise en débat	5: 5: 5:
Exposition	
La rencontre annuelle de l'observatoire de l'habitat	5' 5'
Les rencontres et les Matins de l'Aura Les RDV du Pôle	5'
LES INDV du 1 ole	J
Partenaires et réseau	6
L'Aura et la FNAU	6
Les autres partenariats	6
Encore plus loin	69

Balade dans le périmètre d'étude de l'Aura

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE

AURA

86, RUE DU MAIL - 49 - ANGERS TÉL. 16.41.88.52.55











71

AVANT PROPOS



L'AGENCE D'URBANISME, UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES DEPUIS 50 ANS



e cinquantième anniversaire de l'Agence d'urbanisme de la région angevine est l'occasion d'un travail rétrospectif encore jamais réalisé. L'Aura a évolué avec son temps et ses études ont souvent été pionnières dans la fabrique des territoires. Les outils qu'elle développe sont devenus indispensables pour ses partenaires, afin qu'ils puissent disposer de la connaissance des évolutions passées pour mieux se projeter vers l'avenir, faire preuve d'anticipation pour mieux rebondir, avoir une vision pour mieux agir.

Cet ouvrage est le reflet du passage d'un urbanisme règlementaire à un urbanisme de projets qui offre les conditions d'un cadre de vie durable et désirable pour les habitants. Aujourd'hui, plus que jamais, il revient à l'Agence d'urbanisme d'accompagner les territoires en les questionnant et en leur donnant à voir les futurs possibles.

Cette publication montre également la pluralité des acteurs, décideurs, contributeurs, experts, usagers et leur capacité plus ou moins évidente à travailler ensemble. Un autre enjeu pour l'Aura sera d'instaurer une façon renouvelée de faire ensemble, en mobilisant toutes les forces vives dans leurs complexités et en créant des synergies.

Je remercie l'ensemble des équipes d'hier et d'aujourd'hui de l'Aura pour tout ce travail effectué aux côtés des élus et au service de nos territoires. L'avenir de l'Aura s'ouvre par un changement de paradigme, celui des transitions, contexte dans lequel il nous faudra être innovants, créatifs et collectifs. Puiser dans le passé, s'extraire du présent et écrire le récit de demain. C'est tout le sens des réflexions et des travaux que mène l'Aura. Je lui souhaite donc un très bon anniversaire et une longue vie.

Roch BRANCOUR

Président de l'Aura

Vice-président d'Angers Loire Métropole chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Logement

REPENSER NOS COOPÉRATIONS TERRITORIALES, ENCORE ET TOUJOURS



ouvrage que vous tenez entre les mains est consacré aux 50 ans de l'Aura. Il témoigne de l'évolution de nos territoires ces dernières décennies.

Les transformations, les bouleversements, les crises et leurs résolutions n'ont pas manqué sur ces cinq décennies. Ils ont modifié de manière durable nos habitudes, nos paysages, nos relations et notre regard sur l'avenir.

La question de notre rapport à notre territoire se pose avec encore plus d'insistance au gré des évolutions de population et des changements de mode de vie.

L'observation, l'analyse et l'ingénierie territoriale, qui sont au cœur des métiers et compétences de notre agence, sont des atouts et des outils indispensables pour apporter une réponse cohérente, équilibre à la nécessaire alliance des territoires que constitue la « région angevine » et qui prend tout son sens en 2005 avec la création du Pays Loire Angers, puis du Pôle Métropolitain Loire Angers en 2012.

De nouveaux défis se posent à nous. Les transitions écologiques et sociétales bien sûr, mais je pense aussi aux relations et liens nouveaux à tisser entre territoires voisins, la mise en avant des complémentarités et des synergies entre l'urbain et le rural, ou encore l'interdépendance des métropoles du grand ouest sur des projets d'infrastructures...

Je sais pouvoir compter sur l'agence et ses équipes pour relever ces nouveaux challenges. Qu'elle continue encore longtemps à éclairer et accompagner les territoires par ses analyses croisées et transversales à des échelles fluctuantes.

Très bon anniversaire à l'Aura.

Christophe BÉCHU

Président du Pôle métropolitain Loire Angers Président d'Angers Loire Métropole Maire d'Angers

UNE AGENCE, DES HOMMES, DES FEMMES, DES TERRITOIRES



l y a un demi-siècle, je n'étais pas encore née. Si éloignée alors et tellement concernée aujourd'hui par l'histoire de l'Aura, je mesure le chemin parcouru. Parce que beaucoup de personnes l'ont tour à tour conçue, dirigée, fait grandir, sollicitée et révélée, je ressens le devoir de leur faire honneur pour ce cinquantième anniversaire. En 1971, dans la France centralisée des 36 000 communes, qu'est-ce qui pousse à vouloir créer une agence d'urbanisme ? Quel fut le tournant de la décentralisation ? L'Aura a-t-elle eu à affronter des tempêtes ou bien son parcours s'est-il apparenté à un long fleuve tranquille ? L'urbanisme d'hier a-t-il encore à voir avec l'urbanisme d'aujourd'hui ?

Je sais pertinemment que les archives de l'Aura m'apporteront des réponses, mais avant tout, je souhaite porter mon intérêt sur les hommes et les femmes qui se sont impliqués, investis pour cette dame de 50 ans et qui l'ont accompagnée tout au long de la période. Je pense aux élus et aux cinq Présidents qui se sont succédé mais aussi à l'ensemble des personnes qui ont constitué les équipes de l'Aura. Très tôt il m'a paru comme une évidence de solliciter les anciens directeurs de l'Agence, ceux qui n'ont pas compté leur temps, qui ont cru en elle, en son équipe et l'ont fait évoluer à leur manière.

Je les appelle un à un dès l'été 2020. L'émotion est aussi grande que l'est leur enthousiasme. Je suis impressionnée par leur mémoire intacte, leurs souvenirs nombreux, précis, illustrés et avec le sens de la chronologie.

Leur intérêt d'il y a 20, 30, 40 ou 50 ans ne s'est pas estompé avec le temps.

Pas d'anachronisme dans nos échanges, quelques nouveaux acronymes, peu d'anglicismes. Notre langage semble universel, il a traversé les années sans prendre une ride. J'ai voulu inscrire les témoignages de mes prédécesseurs dans cette vaste rétrospective pour que nos voix s'entremêlent et se répondent en écho. L'Aura jouirait-elle d'une jouvence éternelle ?

Cette publication retrace 50 années de l'Agence d'urbanisme de la région angevine, 50 années d'observation de ce territoire à la géographie fluctuante et 50 années de visions du futur, incarnées par des hommes et des femmes, élus et techniciens sensibles aux tendances émergentes et résolument tournés vers l'avenir. Ce travail se veut comme une contribution à la mémoire collective de l'Agence, sans présenter de manière exhaustive l'ensemble des études menées par l'Aura durant toutes ces années.

Je tiens ici à remercier Didier, Jean-Louis, Bertrand, Jean-Michel et Christophe, mes anciens lointains collègues pour l'amour qu'ils portent encore à l'Aura, pour leur contribution et leur soutien à l'élaboration de cette publication. Merci également à Dominique, toujours aussi passionnée et impliquée pour l'Agence.

Alexandra LE PROVOST

Directrice de l'Aura

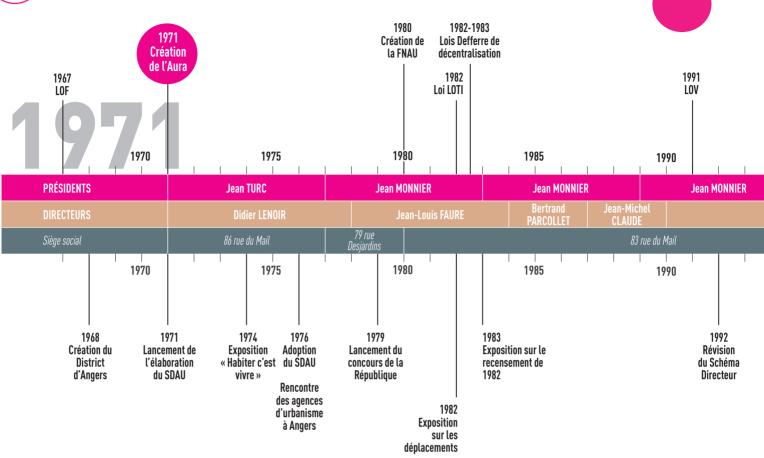


Un Territoire a une histoire Le garder en mémoire

"

Didier LENOIR

1 FRISE CHRONOLOGIQUE



LE SIÈGE SOCIAL DE L'AURA

1971-1977:

86, rue du Mail (démolition des bâtiments en 1978)

1977-1980 :

79, rue Desjardins (à quelques pas de la SARA)

1980-1999:

83, rue du Mail (locaux du District d'Angers Agglomération)

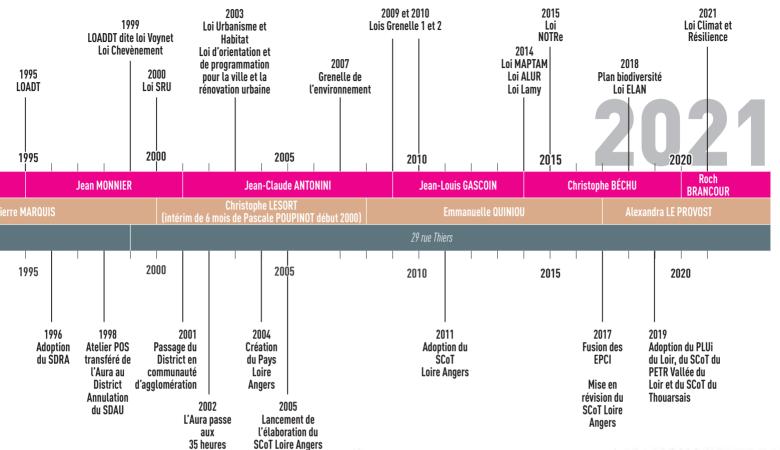
Depuis 1999:

29, rue Thiers (ancienne quincaillerie des établissements MESLET)









L'AURA soufflera trente bougies dans ses nouveaux locaux

0

Courrier de l'Ouest 11 décembre 1999

gement de

La rue Thiers inondée, l'année du déménagement de l'Aura dans ses nouveaux locaux en 1999



L'Agence d'urbanisme de la région angevine vient d'emménager dans des locaux à la hauteur de sa mission : travailler à une urbanisation harmonieuse, à la fois en ville et dans les communes.

L'origine des agences d'urbanisme remonte à la loi d'orientation foncière de 1967, explique Jean Monnier, le président du District. L'idée était de mettre à la disposition des collectivités locales un outil à même de les aider à se lancer dans les démarches de planification, notamment à travers l'élaboration des schémas directeurs ».

Ainsi naquit l'AURA, agence d'urbanisme de la région angevine, dès 1970. Elle a beaucoup travaillé depuis, sur l'habitat, les déplacements, l'économie locale, puis sur la mise en place des chartes intercommunales et la révision du schéma directeur. L'AURA s'est éga-

lement mise en évidence en publiant un atlas de la région angevine.

A la veille de fêter ses trente ans, l'AURA vient d'emménager dans des locaux tout neufs, situés en lieu et place d'une ancienne quincaillerie, à l'angle de la rue du Mall et de la rue Thiers. Ils ont été inaugurés hier par Jean Monnier, président du District, et Jean-Claude Antonini, maire d'Angers. Un Jean Monnier qui n'a pas manqué de rendre hommage au travail, souvent de l'ombre, fourni par toute l'équipe de l'AURA à la cause du bien-être de la collectivité. Et il est vrai que l'équilibre des agglomérations est l'un des grands enjeux du futur.

Lors de l'inauguration, Jean Monnier, président du District, et Jean-Claude Antoninl, maire d'Angers, ont reçu les élus africains de la région de Bamako

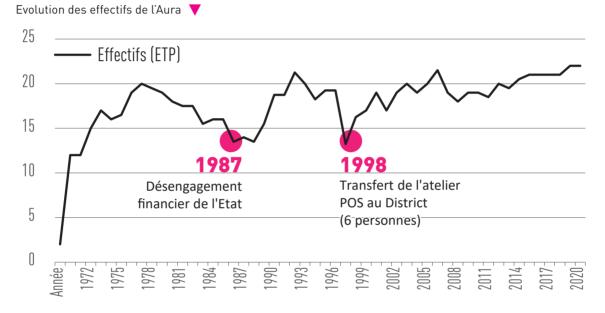


2 UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DÈS 1971



Les effectifs

epuis sa création, les effectifs de l'Aura sont compris entre 15 et 20 personnes mais avec des fluctuations en fonction des années, liées soit à des renforts ponctuels qui viennent grossir les effectifs ou au contraire à des licenciements comme en 1987 suite au désengagement financier du Conseil général en 1984 puis de l'Etat. Quant à l'année 1998, elle voit le transfert des six personnes de l'atelier POS au District, qui reprend en régie cette fonction.



Les métiers

es métiers piliers de l'Agence sont ceux d'urbaniste, architecte, géographe, démographe, économiste, statisticien et documentaliste. A ces métiers il faut associer les postes administratifs sans qui l'Agence ne fonctionnerait pas : secrétaire (ex dactylo-standardiste), comptable, responsable RH, assistante de direction.

Des métiers ont disparu ou bien les intitulés de poste ont évolué comme celui de dessinateur, tireur de plans, projeteur, calculateur et offsetiste.

Les métiers plus récents que compte l'Aura sont essentiellement liés au progrès technique, la généralisation de l'informatique puis du numérique. Le cartographe remplace le dessinateur, les informaticien et géomaticien deviennent indispensables, tout comme

les métiers de la communication et des réseaux sociaux. Dès le début des années 90, l'Aura a recruté une sociologue dans son équipe pour comprendre le territoire tel qu'il est vécu par les habitants et mieux cerner leurs attentes par des enquêtes de terrain et analyses qualitatives.

Ecologue, paysagiste et énergéticien sont des métiers plus rares mais qui pourraient compléter durablement les compétences des agences d'urbanisme.

Par ailleurs, l'Aura accueille chaque année plusieurs stagiaires en Licence ou Master, qui enrichissent les études de l'Agence par des approches ou des techniques nouvelles tirées de leurs enseignements, tout en leur permettant de se mettre en situation de futurs professionnels.



OUTILS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

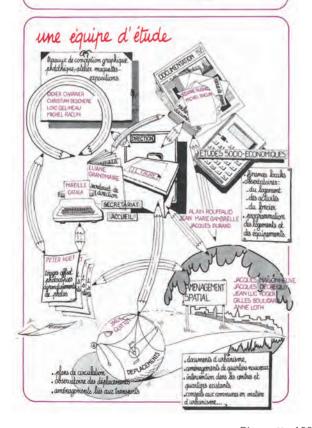




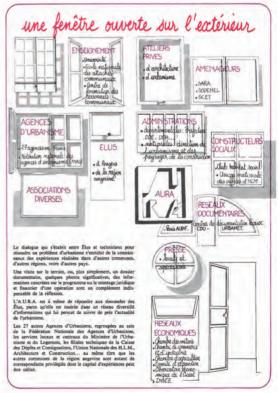
Élaborés à l'occasion de la mise en application de la Loi d'Orientation Foncière de 1967, la formule des Agences d'Urbanisme vise deux objectifs : permettre le diveloppement d'organismes d'études urbaines à cascatée public et permanent; crèer, par un status [argement décentralisé, un lieu de concertation entre les collectiviés locales, les déministrations de l'État concertales par les problèmes d'aménagement et les autres partenaires écocomiques.

Per rapport aux bureixe d'études extérieurs, par nature passagers et ne pouvait offire que des prestat limitées dans le temps, les Agences permettent l'intervention d'une équipe de techniciess bien insèrie de la vie locale, permanente, disponible, facultant donc le dislogue entre les différents décideurs aux de stades des professes.









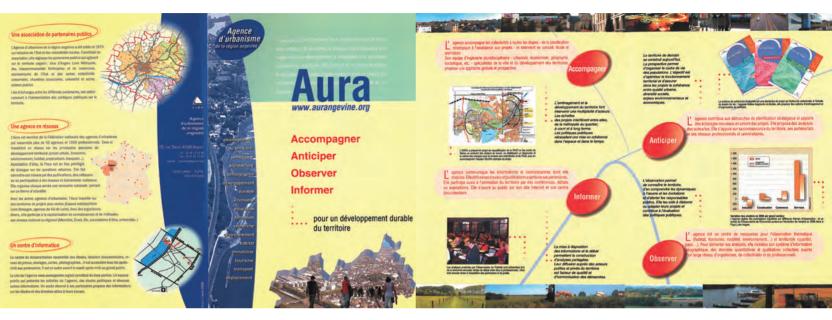
Plaquette 1980 – 3 volets recto/verso 🔻



Plaquette 2001 – Feuillet 4 pages 🔻







Plaquette 2020 – 3 volets recto/verso





4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DE L'AURA



56 communes pressenties en 1970

D.L. 16/5/70

NOTE sur le PERLIETRE d'ETUDE de l'A.U.R.A. Note du Directeur Didier LENOIR en mai 1970

I - CARACTERISTIQUES

Le périmètre proposé détermine un ensemble de :
56 Communes qui comptaient
220.000 habitants environ au recensement de 1968.

La surface délimitée est approximativement de : 80.000 hectares.

II - JUSTIFICATION du PERIMETRE

L'aire d'étude a été délimitée suivant trois principes :

- 1 englober l'agglomération d'Angers et ses zones d'extension prévisibles à noyen terme.
- 2 comprendre, également, les gros bourgs situés à 20 25 Kms d'Angers dont la vie économique sera de plus en plus liée à celle de l'Agglomération.
- 3 limiter le nombre total de communes afin d'éviter la délimitation d'un ensemble trop vaste.

En fonction de ces principes ont été retenus :

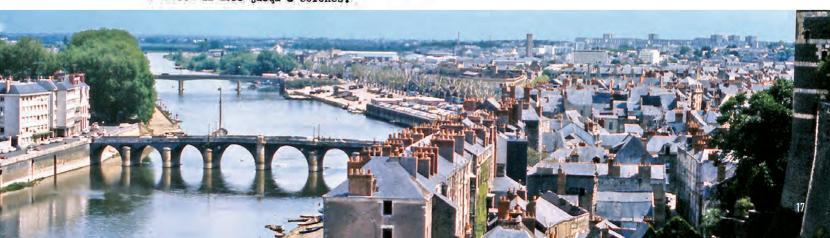
- les quatre cantons d'Angers et le canton des Ponts de Cé au titre de l'agglomoration et de son extension prévisible à moyen terme. Cet ensomble englobe le District plus un certain nombre de communes.
- des communes situées sur les voies naturelles qui canalisent l'influence économique de l'agglomération :
 - . Vallée de la Loire

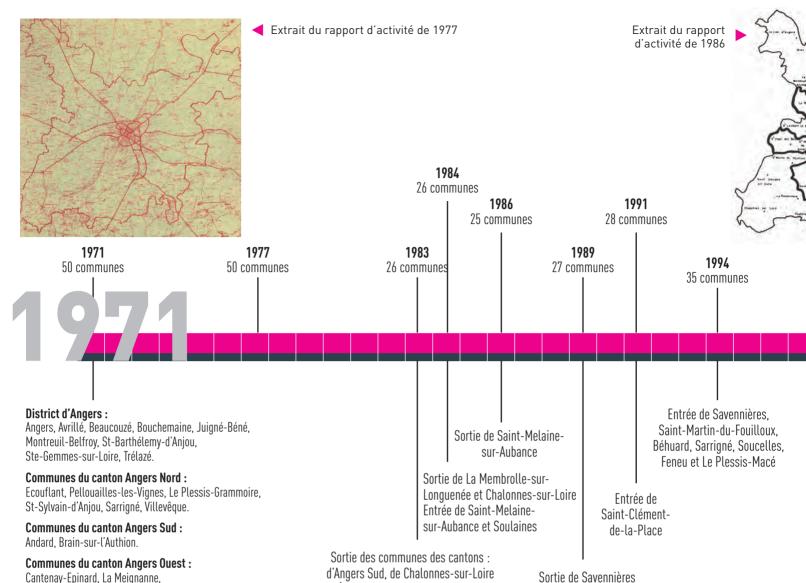
jusqu'à Saint-Hathurin à l'Est (pont sur la Loire),

jusqu'à Saint-Georges et Chalonnes à l'Ouest.

- . Vallée de la Hayenne jusqu'au Lion d'Angers.
- . Vallée du Loir jusqu'à Seiches.

Quai Ligny en 1970





Cantenay-Epinard, La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, Le Plessis-Macé, St-Lambert-la-Potherie.

Communes du canton de Chalonnes :

Chalonnes-sur-Loire, Denée, Rochefort-sur-Loire.

Communes du canton des Ponts-de-Cé :

Les Ponts-de-Cé, La Bohalle, La Daguenière, Juigné-sur-Loire, Mozé-sur-Louet, Mûrs-Erigné, St-Jean-de-la-Croix, St-Jean-des-Mauvrets, St-Melaine-sur-Aubance, St-Saturnin-sur-Loire, St-Sulpice, Soulaines-sur-Aubance.

Communes du canton de Saint-Georges-sur-Loire :

St-Georges-sur-Loire, La Possonnière, St-Jean-de-Linières, St-Léger-des-Bois, St-Martin-du-Fouilloux, Savennières.

Communes du canton de Seiches :

Seiches-sur-le-Loir, Chaumont-d'Anjou, Corzé, Marcé.

Communes du canton du Lion-d'Angers :

Le Lion-d'Angers, Grez-Neuville.

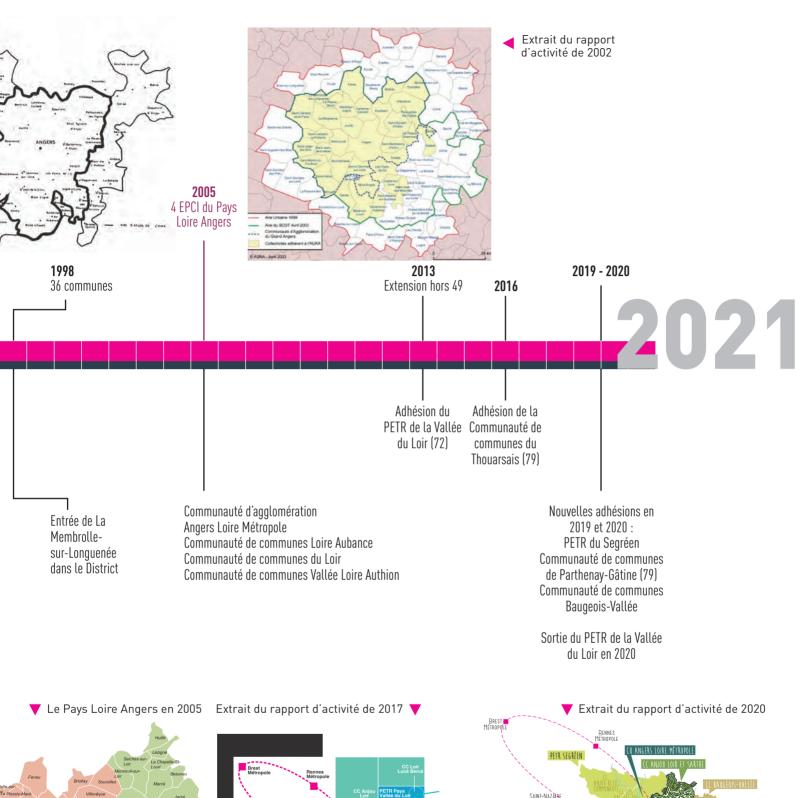
Commune du canton de Thouarcé :

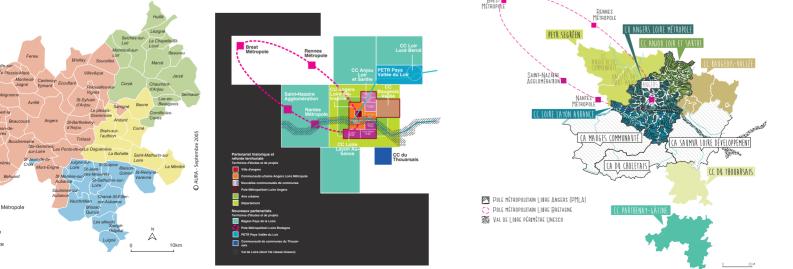
Brissac-Quincé.

Extrait du rapport d'activité de 1989 Sortie des communes des cantons : d'Angers Sud, de Chalonnes-sur-Loire (à l'exception de la commune de Chalonnes-sur-Loire), de Saint-Georges-sur-Loire, de Seiches-sur-le-Loir, de Thouarcé, du Lion d'Angers, des Ponts-de-Cé (en partie), d'Angers Nord (en partie), d'Angers Ouest (en partie)

Sortie de Savennières Entrée de Saint-Lambert-la-Potherie, Briollay et Andard









1

LES PREMIÈRES ANNÉES DE L'AGENCE

SE O

France d'après-querre, développement déséguilibré du territoire français est dénoncé par le géographe Jean-Francois GRAVIER dans son ouvrage « Paris et le désert français » en 1947. La Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) est créée en 1963 pour lutter contre ces déséguilibres et met un coup d'accélérateur à la politique planificatrice du territoire. Olivier GUICHARD est nommé Délégué interministériel. Les services du Ministère de la Construction perdent leur responsabilité dans la mise en œuvre de cette politique et sont chargés uniquement de l'exécution de la politique d'aménagement du foncier et de l'urbanisme. La Direction d'aménagement du territoire devient la Direction de l'aménagement du foncier et de l'urbanisme (DAFU).

L'article 23 de la Loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 permet la création d'agences d'urbanisme et donne les conditions d'une gouvernance partagée entre l'Etat, la ville centre et les autres communes sur les politiques urbaines. Elles ont pour missions d'accompagner le développement des agglomérations françaises par la mise en place d'observatoires, des réflexions

prospectives et la réalisation de documents de planification. Alors que plusieurs agences ont été créées immédiatement après cette loi (Rouen, Strasbourg, Bordeaux...), l'idée naît à Angers, qui doit élaborer un SDAU.



Jean TURC, Maire d'Angers 🕨

1970 : les prémices de l'Aura

ès 1970, le Maire d'Angers Jean TURC, son premier adjoint Auguste CHUPIN et Didier LENOIR, du BETURE (filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations) travaillent avec ferveur à la création d'une Agence d'urbanisme à Angers. Les contacts avec les communes, les rencontres avec l'Etat (dans les services déconcentrés et au Ministère) sont engagés durant cette année 1970, débouchant sur les premiers statuts déposés en Préfecture.

Extrait d'une note du 6 mars 1970 écrite par Didier LENOIR :

« Rôle de l'Aura : être un outil à la disposition des services de l'Etat, des collectivités et des établissements publics de la région d'Angers, pour :

- effectuer des études de développement, d'aménagement et d'urbanisme (schéma directeur), plans intercommunaux, plans d'occupation des sols, projets divers...
- coordonner les initiatives et les projets,

 conseiller les responsables, à leur demande, sur les problèmes qui leurs sont posés dans ces domaines ».

« Ce que l'Agence n'est pas : un service administratif. Elle ne joue aucun rôle de contrôle ; elle ne possède aucun pouvoir de décision. »

« L'Agence ne remplira son rôle d'Etude, de Coordination et de Conseil que si elle acquiert la CONFIANCE de ses interlocuteurs grâce à l'intérêt de ses études et l'OBJECTIVITE de ses interventions : elle ne possède aucun moyen, autre que la confiance qu'elle inspire pour susciter le recours à ses services ».

Les débuts de l'Aura n'ont pas été faciles. En 1970, il avait fallu plusieurs années au Maire et Président du District, Jean TURC, pour obtenir le feu vert du Ministère de l'Équipement (Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme - DAFU) et sur place le Directeur Départemental de l'Equipement était totalement hostile. Une véritable bataille en résulta, comme le montre ci-après le témoignage de Didier LENOIR, Directeur de 1971 à 1977.

Témoignage de Didier LENOIR, Directeur de 1971 à 1977

Chère successeur(e),

Prendre connaissance et donner un avis, même sommaire, à propos du vaste document que tu as produit pour rendre compte des 50 ans d'existence de l'Aura représentent d'importants défis pour une mémoire que les ans ont transformée en passoire ... Mon texte reflète donc uniquement les souvenirs les plus marquants enregistrés au cours de la création de l'Agence.

1- Les Agences d'Urbanisme

Tous les régimes successifs depuis les Capétiens à l'origine de la France pratiquèrent une totale centralisation faisant remonter à Paris les décisions concernant tous les territoires sous leur contrôle. C'est ainsi que fut conçue la reconstruction après la guerre de 40 et que les services de l'État entendaient procéder pour le développement de tous les territoires dans la période suivante.

Conscients de l'inadaptation d'un tel principe alors que notre pays affrontait les défis d'une modernisation et d'un développement économique partagés avec ses voisins européens, trois directions ministérielles s'associèrent pour mettre en place les instruments d'une démarche territoriale efficace :

- DAU, Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, Ministère de l'Équipement,
- DIV, Direction Interministérielle des Villes,
- DATAR, Direction Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale.

En liaison avec les associations d'élus et les principales organisations d'études territoriales, ces trois Directions recueillirent en 1975 l'accord du Gouvernement pour la mise en place d'un réseau d'une quinzaine d'Agences d'Urbanisme sur le modèle de celles qui existaient à Rouen et à Strasbourg.

L'Association de ces Agences adopta en 1980 le statut de Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, la FNAU qui compte actuellement 50 Agences.

2- Comment apprécier cette création d'organismes locaux ?

Une querelle vécue entre le Maire d'Angers, Président du District Urbain et de l'Aura, le Directeur Départemental de l'Équipement et moi illustre le changement profond de politique territoriale.

Après quelques mois de fonctionnement de l'équipe nous pouvions valablement préparer un programme de travail pour les prochaines années. Notre Président adressa ce document au Directeur de l'Équipement avec qui fut fixée une rencontre à l'Agence. La rencontre commença par une violente diatribe du DDE refusant à l'Aura toute intervention en dehors de la ville d'Angers au prétexte que c'était à l'Équipement d'y assurer les études d'urbanisme!

Rappelant les statuts de l'Aura je défendais notre programme et le DDE devenait de plus en plus vindicatif alors que le Président tentait de le modérer puis, n'y parvenant pas, décidait de clore le débat.

Le Président me demanda de rendre compte de cet incident au Ministère de l'Équipement. Dans la semaine suivante nous étions informés qu'un blâme avait été adressé au DDE par le Ministère de l'Équipement : la responsabilité de la gestion du territoire avait changé de camp.



Didier LENOIR en 1975



Une nouvelle relation avec l'Etat

ambition des élus du District d'Angers était de doter la région angevine d'un instrument d'étude capable de seconder efficacement les collectivités locales dans la prise en main de leurs affaires pour tout ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme. Ce rôle était jusqu'alors celui de l'Etat et passe donc aux collectivités, qui seront secondées par les

Un tel changement ne peut réussir avec succès que si les missions de l'Agence sont clairement définies au départ avec l'accord de tous les intéressés et particulièrement du Ministère de l'Equipement.

services de l'Etat et travailleront en accord avec eux.

Il a alors été acté que l'Agence d'urbanisme couvrirait l'ensemble des études en matière d'aménagement et d'urbanisme : SDAU, Schémas de secteur, POS, études de programmation correspondantes. L'observation sera nécessaire pour mesurer l'évolution locale et élaborer une politique urbaine réaliste (démographie, logements, équipements, économie...). Pour compléter son rôle, elle assurera une mission permanente de conseil auprès des collectivités et de l'Etat.

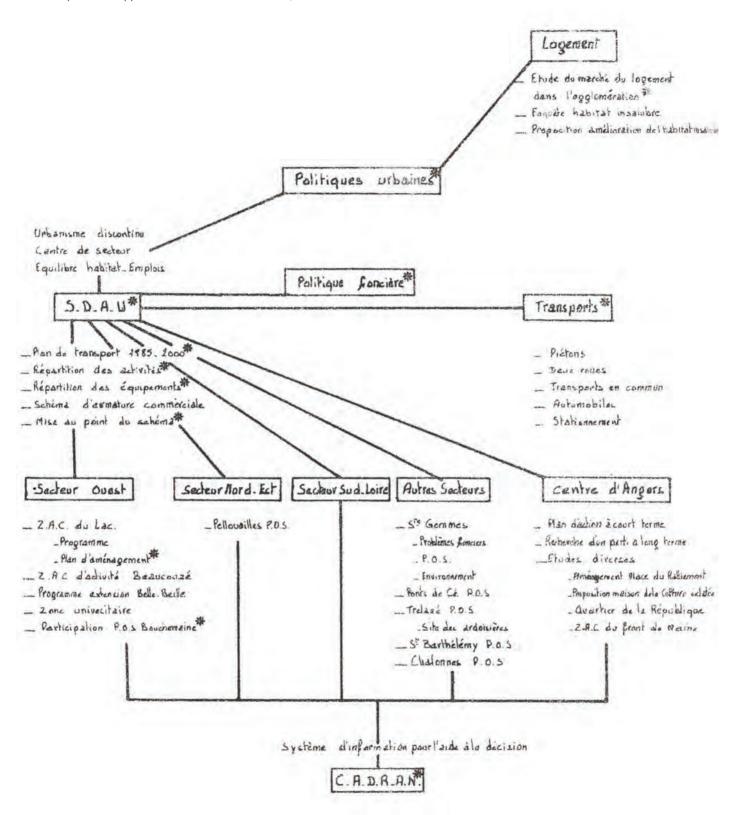
En 1971, l'équipe autour de Didier LENOIR, devenu Directeur de l'Aura, est constituée avec une quinzaine de personnes.

L'Agence devient le lieu de rencontre, de dialogue entre les acteurs locaux et les représentants de l'Etat. L'urbanisme est abordé de manière transversale avec des approches pluridisciplinaires.

Les premières missions de l'Aura

- e premier rapport d'activité de l'Aura concerne les années 1970, 1971 et 1972. Comme l'illustre le schéma ci-après, les missions de l'Agence durant ces premières années sont les suivantes :
- planification : élaboration du SDAU (approuvé en 1976), schémas de secteur et POS (dont le POS de Chalonnes-sur-Loire) et le SDAU de La Roche-sur-Yon (1974-1975);
- observation : création d'un outil de stockage et de traitement de l'information, appelé CADRAN (calcul pour l'aménagement et le développement de la région angevine) ;
- politique urbaine : projets d'aménagement dans le centre d'Angers (Ralliement, République...) et besoins en équipements (dont équipements scolaires dès 1975) ;

- politique foncière ;
- transports : plan de circulation de la ville, réseau piétonnier, stationnement, transports en commun ;
- logement : habitat insalubre, études préliminaires pour la réhabilitation de l'habitat ;
- études pré opérationnelles : ZAC du lac de Maine, ZAC du front de Maine.



Hote les études marqué d'one # sont effectuées en collaboration avec un autre organisme

La complémentarité Aura / Sara

n 1977, Jean MONNIER crée la Sara (Société d'aménagement et de rénovation d'Angers) avec la volonté affirmée d'une articulation Aura / Sara. L'acronyme n'est pas choisi au hasard : le Maire d'Angers veut que l'Aura et Sara travaillent ensemble comme «deux sœurs », chacune venant compléter l'autre dans ce qui lui manque, la conception étant du domaine de l'Aura et la réalisation du ressort de (la) Sara.

L'habitude de travail en commun des deux équipes est réelle, la navette de l'une à l'autre étant facilitée par leur proximité (locaux dans la même rue de 1977 à 1980) puis par une direction commune (de 1984 à 1987 avec Bertrand PARCOLLET): une continuité absolue de la réflexion amont jusqu'à l'opérationnel. Les dossiers qui les réunissent sont l'aménagement du centre-ville (République, plateau piétonnier), les grands projets urbains (Saint-Serge, Justices, Lac de Maine), la réflexion sur les équipements structurants (centre des congrès, patinoire, cinquième pont sur la Maine...) et l'aménagement des quartiers nouveaux (lotissement des Marronniers à Savennières, lotissement du Moulin Carré à Sainte-Gemmes-sur-Loire, ZAC du Grand Clos à Mûrs-Erigné...).

Visite de chantier des travaux du centre des congrès - 1982 🔻



Parmi les dossiers portés conjointement, celui du secteur des Justices, qui depuis les années 60, est délaissé, parce qu'à l'écart du mouvement d'urbanisation au sud de la ville. Afin d'accompagner la revitalisation du faubourg des Justices, en accueillant des populations nouvelles et en créant des équipements et services complémentaires, un

dossier de création de ZAC est approuvé en 1981 et lance la réalisation de ce nouveau quartier.

L'Aura et la Sara, accompagnées de l'architecte J. LEVY, engagent une étude d'une « opération greffe » pour assurer la cohérence entre le nouveau centre et le tissu existant.

Les éléments du paysage prennent une importance particulière dans un quartier aux influences ouvrières (extraction de l'ardoise) et agricoles (horticulture) ; la trame viaire s'appuie sur les anciens chemins pour créer des sentiers piétonniers ou des voies automobiles ; les espaces de loisirs et de détente, en prolongement direct du centre du quartier, sont localisés dans la coulée verte. Les commerces et la place des

Justices assurent une animation locale à conserver. Un programme de nouvelles activités commerciales et artisanales et de nouveaux équipements (scolaires, santé, socio-culturels et sportifs) est établi. Le centre et les espaces de loisirs sont les éléments marquants autour desquels vont s'organiser les îlots d'habitations (collectif, intermédiaire et individuel).

Faubourg des Justices – 1982 🔻



Inauguration du local « Information des habitants » aux Justices - 1982
A droite : Jean MONNIER
A gauche : Jean-Michel
CLAUDE, chargé
d'opérations à la Sara,
Bertrand PARCOLLET,
directeur de la Sara, JeanLouis FAURE, directeur de
l'Aura et Christian ETIE,
Adjoint à l'urbanisme.



2 LA DÉCENTRALISATION ET SES CONSÉQUENCES



Des interrogations

vec les lois Deferre de 1982 et 1983, commence une période de transition, voire d'incertitude pour l'Aura. Les élus se questionnent, comme rapporté dans le compte-rendu du conseil d'administration du 17 novembre 1982 : « Abordant le problème plus général de la subvention de l'Etat aux Agences d'urbanisme, si en 1983 celle-ci sera reconduite, il n'en ira sans doute pas de même les années suivantes. Le processus de décentralisation implique, notamment, que les communes d'une agglomération ou d'une entité géographique homogène aient le choix des outils techniques en matière d'urbanisme dont elles souhaitent se doter. Le rôle d'incitation de l'Etat dans ce domaine n'aura plus cours. La volonté doit émaner des communes concernées elles-mêmes. Dans le cas de l'Agglomération d'Angers, une formule du type Agence d'Urbanisme est-elle appelée à disparaître au profit d'un autre outil mieux adapté, ou au contraire s'avère-t-elle toujours pertinente dans le nouveau contexte de la décentralisation? Il est nécessaire que les élus se déclarent ouvertement sur ce point, afin que l'Etat connaisse leur position, et y ajuste sa politique. Du débat qui s'ensuit, se dégage une position favorable

au maintien de la formule Agence d'Urbanisme. La coopération qu'elle facilite entre administrations et élus locaux, commune-centre et communes périphériques, entre communes du District et communes hors District apparaît comme l'un des atouts de ce type d'outil, dont la décentralisation ne devrait pas a priori remettre en cause l'existence ».

L'Etat n'est plus le partenaire privilégié des Agences d'urbanisme, leur rapport s'est modifié. Extrait de l'Assemblée Générale de 1987 : « Il y a deux ans déjà les activités de l'Aura ont été redéfinies pour répondre à la nécessaire adaptation d'une agence d'urbanisme au nouveau contexte de décentralisation (...). L'Aura assure cette responsabilité grâce à l'autorité et à l'indépendance, morales et techniques, que lui confèrent, notamment, la confiance et l'appui que lui accordent l'Etat et ses Services déconcentrés. Depuis plusieurs années, l'Aura intervient ainsi, en concertation permanente et en complémentarité avec les Services Urbanisme de la DDE. Cette concertation donne d'ailleurs lieu à une réunion mensuelle de coordination et d'orientation au travers de laquelle l'Etat assume concrètement son rôle de partenaire et d'adhérent à l'Association 'Agence' ».

Un nouveau rapport aux territoires

n se voyant transférer des compétences propres, les communes périphériques d'Angers deviennent de nouveaux partenaires de l'Aura, qu'elles sollicitent davantage notamment pour l'élaboration de plans de référence (Ecouflant, Beaucouzé, Montreuil-Juigné, Villevêque...), ou l'aménagement de leurs centres-bourgs (Pellouailles-les-Vignes, Bouchemaine...). On passe de l'aménagement du territoire à l'aménagement des territoires.

En 1983, l'Aura publie et diffuse un premier observatoire des finances locales pour éclairer les élus sur les incidences des choix d'urbanisme et d'équipement pour fixer les taux des quatre taxes. Toujours en 1983 l'Aura apporte une expertise aux communes du contrat de Pays du Loire-Béconnais pour qualifier les problèmes d'habitat ancien à résoudre.

La loi LOTI de 1982 a rendu obligatoire le Plan de Déplacements Urbains (PDU). En 1985, l'Aura lance une étude sur les déplacements domicile-travail et analyse les motifs de déplacements des habitants de l'aire urbaine par la tenue d'enquêtes-ménages.

Plan de circulation de la Ville d'Angers - 1982

ANGERS



PROPOSITION D'ORGANISATION
DES DEPLACEMENTS

Témoignage de Bertrand PARCOLLET, Directeur de 1984 à 1987



Déjà directeur de la Sara depuis 1978, j'ai été conduit à prendre la direction de l'Aura en juin 1984.

Prendre alors cette responsabilité complémentaire était délicate. L'Agence venait de vivre, sous l'impulsion de Jean-Louis Faure, une période brillante, portée par une situation financière relativement confortable étayée par 90% des recettes financées par des subventions.

Or, dès 1984 le Département avait pris la décision de supprimer sa participation, au moment où l'Etat engageait pour sa part une forte réduction progressive de ses financements aux agences d'urbanisme métropolitaines. Il n'était pas envisageable de demander aux 23 communes membres de compenser une réduction de ressources qui allait bientôt réduire drastiquement les moyens de l'Agence.

L'accent donné à mon mandat, poste à mi-temps, était donc surtout gestionnaire. Concernant un organisme dont l'essentiel des charges étaient des charges salariales et où l'ancienneté de l'encadrement était déjà bien ancrée, il s'agissait de réduire et de renouveler les effectifs avec le double objectif de retrouver rapidement un équilibre budgétaire et de maintenir le niveau de qualité des prestations apportées par l'Agence. Non sans déchirures, arbitrages difficiles, recours à des licenciements, en quelques mois l'effectif sera réduit d'un tiers et les principaux postes d'encadrement seront renouvelés.

Trois années tendues par conséquent, mais pendant lesquelles l'Agence a su poursuivre son travail aux fondations d'une conscience communautaire encore naissante. La priorité était portée à l'élaboration de Schéma de secteurs, à un Plan d'action foncière et un Plan de déplacements urbains, sans lever le pied sur le domaine de l'habitat et du logement, compétence traditionnelle et solide de l'Agence, ni sur les révisions de Plans d'occupation des sols des communes périphériques.

Appelé en septembre 1987 à de nouvelles fonctions au niveau national, j'ai dû laisser l'Aura confrontée à nouveau, après avoir tout juste retrouvé les conditions d'un équilibre financier, à la perspective d'une suppression complète et définitive du financement d'Etat.

Bertrand PARCOLLET et Jean MONNIER en 1982



Témoignage Jean-Michel CLAUDE, Directeur de 1987 à 1990

Après six années à la Sara, j'ai rejoint l'Aura comme directeur des études puis succédé à Bertrand Parcollet à la direction de l'Agence en septembre 1987.

Depuis, je réside toujours dans l'agglomération angevine et j'ai pu vivre avec intérêt et émotion son évolution selon les grandes orientations d'aménagement issues des réflexions menées lors de l'aménagement du quartier de la République comme l'affirmation de l'axe urbain de la Maine, entre Front de Maine et Lycée Jean-Moulin.

De cette période des années 80, je retiens surtout la capacité des élus de la Ville à relever le défi de la décentralisation, à prendre en main la destinée du territoire de vie, à imaginer le « projet urbain angevin », en relation avec un Etat de moins en moins partenaire.

Dès lors, la mission de l'Agence, avec une équipe réduite et en partie renouvelée, a été de « coller au plus près des préoccupations » de chaque commune, Angers ville-centre bien sûr, celles regroupées au sein du District urbain et celles membres de l'Agence afin de les accompagner dans la gestation de leur projet de développement : extension urbaine, réorganisation des centres, place de l'habitat social, besoins scolaires, déplacements au quotidien...

Par son observation continue des évolutions dans les domaines de l'habitat et des services, de la fiscalité, de la demande sociale HLM, etc, et par sa pratique pré opérationnelle (observer pour comprendre et proposer), l'Agence a su répondre à la diversité des problématiques. Elle a mené les études préalables à la création du centre tertiaire Saint-Serge et à la future implantation universitaire. Elle a pu aussi accompagner la transformation sociale des quartiers à Trélazé ou l'organisation d'une nouvelle centralité à Mûrs-Erigné avec l'implantation d'Hyper U.

Son positionnement décalé par rapport aux structures municipales a facilité un changement de regard sur le territoire et permis l'instauration de nouvelles relations avec les institutions, les entreprises, les bailleurs sociaux et les habitants.

La mise en évidence des interrelations entre Angers et Nantes, à partir des observatoires gérés par chaque Agence, a ainsi contribué à une meilleure appréciation de leurs enjeux urbains respectifs et a créé l'amorce d'un dialogue futur entre les Villes de l'Ouest.

Ces années d'émergence de projets urbains communaux ont fait prendre conscience des limites du « chacun pour soi » et de la nécessité de dépasser l'échelle communale : Plan local de l'Habitat, taxe professionnelle...

La mise en œuvre du « comment faire ensemble » se posera vraiment lors de la révision du SDAU et de la transformation de la structure intercommunale angevine.

Exposition du projet des Justices en 1982 (Jean-Michel CLAUDE à gauche)



Gouvernance locale repensée et débuts de l'intercommunalité de projets

u début des années 1990, l'Aura va développer ses observatoires et les analyses territoriales à différentes échelles. Le champ de l'observation étant plus large et le territoire plus vaste, les diagnostics territoriaux et la relation entre les territoires urbains, périurbains et ruraux sont davantage approfondis. Dans ce contexte, un Atlas de la Région angevine (1991-1993) est publié car définir un projet politique implique une meilleure connaissance de son territoire. Il sert de base à une réflexion renouvelée sur le devenir du territoire et participe à l'émergence d'une conscience d'appartenance à un même bassin de vie.

Le schéma directeur approuvé en 1976 est mis en révision en 1992 par le Syndicat Mixte de la Région Angevine (SMRA). Ce schéma constitue le premier document de planification d'après décentralisation, auquel les élus ont été associés à toutes les phases d'élaboration. Il sera approuvé en 1996, alors que la réflexion sur l'intercommunalité de projets et non plus de services prend une place de plus en plus importante. Un projet d'agglomération est défini en 1993 auquel l'Aura a été associée.

L'Agence va plus particulièrement accompagner l'intercommunalité dans la mise en œuvre de sa compétence économie en réalisant une étude sur l'évolution du produit de taxe professionnelle dans l'aire du schéma directeur, avec l'analyse des taux et des bases, avant l'arrivée de la TPU issue de la loi Chevènement de 1999. Elle va également aborder la notion de zones d'activités d'agglomération en caractérisant les sites accueillant les activités économiques.

De ces premiers travaux, un outil interactif de connaissance des espaces d'activité économique à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers sera créé dans les années 2010.

La décentralisation des politiques d'aménagement et l'affirmation de la gouvernance multiniveaux ont amené à multiplier le nombre d'acteurs impliqués et donc à instaurer le dialogue entre des territoires imbriqués à différentes échelles.

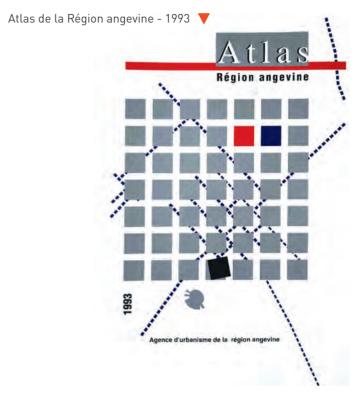
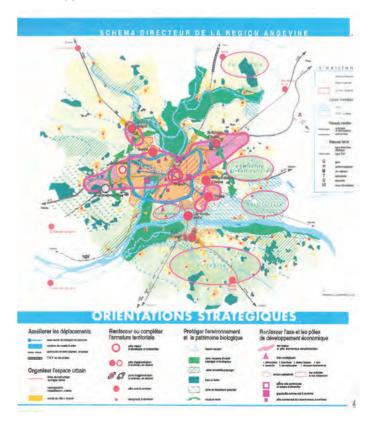


Schéma Directeur de la Région Angevine (SDRA) approuvé en 1996



3 NOUVEAUX TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



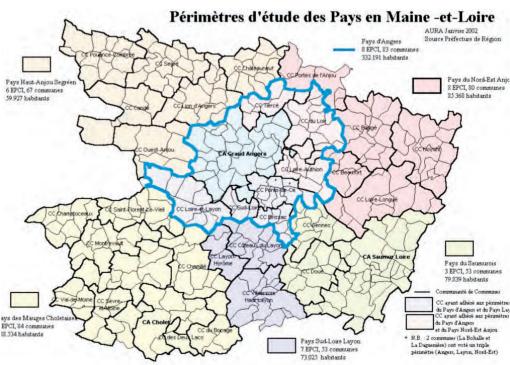
u début des années 2000, après les lois Chevènement et Voynet de 1999, s'ouvre une nouvelle période avec la montée en puissance de l'intercommunalité. La géographie se dessine désormais avec les intercommunalités qui deviennent l'échelle de référence pour la stratégie territoriale d'aménagement, générant de nouveaux besoins dans lesquels l'Agence va s'investir.

En 2001, Jean-Claude ANTONINI est le nouveau Président du District, qui passe en communauté d'Agglomération. Si son prédécesseur était un bâtisseur, il se fait le chantre du développement durable à Angers, après s'être rendu au sommet de Rio en 1992. La collectivité décide de lancer un Projet d'agglomération destiné à constituer un socle communaux documents et stratégies de planification. L'Agence en portera la maitrise d'œuvre, animera les commissions, et co-rédigera le rapport final. Ce document permet de poser les bases du dialogue urbain-rural, des futurs projets à lancer, comme la lutte contre l'étalement urbain, l'organisation en polarités, la redéfinition des déplacements ou encore la reconquête des berges de

La Loi SRU de 2000 impose l'élaboration des SCoT **(Schéma** Cohérence de Territoriale), en lieu et place des SDAU et les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) substituent aux POS. Maine-et-Loire, les Pays vont devenir les périmètres des futurs SCoT, portés par des syndicats mixtes. Alors que des Pays ruraux existent depuis les années 70, un Pays dit « urbain » va se créer autour d'Angers.

Maine.

Carte montrant les périmètres d'étude des Pays en Maine-et-Loire en 2002 L'Aura est sollicitée pour accompagner la création des fondamentaux du Pays puis pour élaborer sa charte avec un rôle d'animation et de suivi des travaux, d'accompagnement des consultants dans l'élaboration de ce document. Le projet de charte avait plusieurs objectifs prioritaires : la solidarité entre l'agglomération et son pays environnant, une meilleure complémentarité entre les différents territoires, un lien social fort dans l'ensemble du territoire. Les statuts associatifs du Pays Loire Angers sont déposés en Préfecture en 2005 et les instances de gouvernance commencent à se réunir. Structure souple et légère, l'association permet des échanges réguliers entre les élus qui n'avaient pas d'habitude de travail en commun. Ils ont conscience d'appartenir à un même territoire, dépassant les défiances entre territoires urbain et rural. L'acculturation se fait aussi par les contractualisations que permet le Pays avec la Région (Contrat Territorial Unique - CTU) et le Département (Contrat De Pays - CDP). Sur ce même périmètre, le Syndicat Mixte de la Région Angevine lance l'élaboration du SCoT.



La planification urbaine durable

an il e de ini

ans le rapport d'activité de 2000 de l'Aura, il est écrit que « Le nouveau positionnement de l'agence et son organisation interne initiés dès 2000 ont été confortés en 2001 : la préparation du projet d'agglomération,

l'entrée du concept de développement durable dans les démarches d'aménagement avec un enjeu majeur sur les questions de mobilité et de déplacements et l'apport d'une dimension prospective plus forte sur les opérations d'urbanisme en projet ».



Evolution de l'aire urbaine 1990 - 2020 🔺

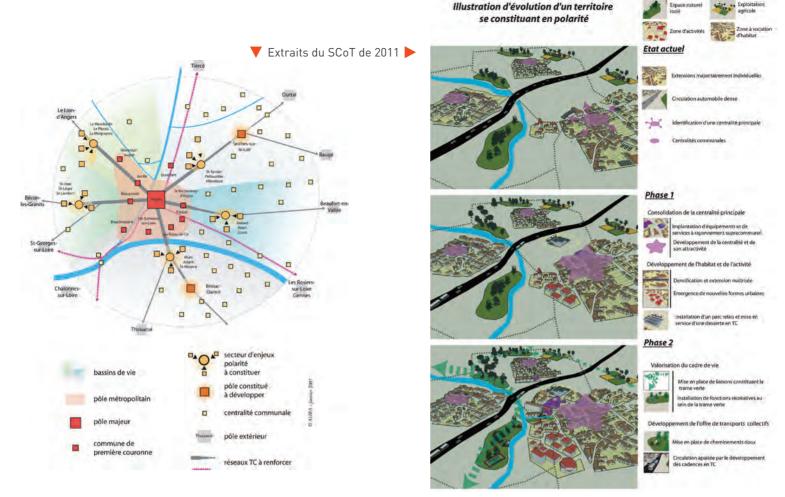
L'aire urbaine ne cesse de s'élargir depuis les années 60 avec comme conséquences l'étalement urbain et l'intensification des problématiques périurbaines. L'Aura se questionne sur ce mode de développement qui ne peut se prolonger tel qu'il s'est décliné les cinquante dernières années. La dispersion de l'habitat, des activités et des services s'est incontestablement faite au détriment des richesses agricoles et naturelles et s'est accompagnée d'inégalités sociales.

La poursuite du développement local suppose donc de nouvelles règles du jeu. L'Aura imagine un développement concentré sur des polarités fortes maillées par un réseau de mobilités. Les objectifs recherchés sont l'économie de la ressource foncière, la maitrise des déplacements, la mixité des fonctions (habitat, services, équipements, espaces d'activités, zones de loisirs...) et la capacité à vivre ensemble.

Ce choix d'aménagement s'appuie sur la diversité urbaine et fonctionnelle, une desserte en transports collectifs et des déplacements doux dans les centralités, des équipements nécessaires au fonctionnement de chaque bassin de vie.

L'organisation du développement de demain s'articule ainsi en trois niveaux :

- un pôle centre, cœur stratégique du territoire portant les fonctions métropolitaines :
- un réseau de polarités (constituées/à constituer) pour structurer le développement futur à l'échelle de petits bassins de vie ;
- les communes, socles de la vie de proximité. La vitalité des centres-bourgs constituera de ce fait un enjeu fort pour l'Aura dans les années suivantes.



Polarité de Brissac (à gauche), gare d'Angers pôle centre (au centre) et polarité de Seiches-sur-le-Loir (à droite)



Dans ses travaux de début des années 2000, l'Aura recherche la cohérence entre l'Agenda 21 de la Ville d'Angers, le projet d'agglomération et les documents d'urbanisme, qui intègrent désormais un projet d'aménagement. Leur approche est plus environnementale avec un Etat Initial de l'Environnement et une évaluation environnementale exigés par la loi. Surtout, la définition d'une Trame Verte et Bleue (TVB) marque un tournant pour la préservation des continuités écologiques en déterminant les liaisons naturelles existantes à préserver et les liaisons manquantes à créer. Les notions de nature en ville et de biodiversité vont alors prendre un sens qui dépasse la simple ceinture verte.

La politique des déplacements doit concilier des objectifs d'égale importance : l'attrait du territoire, le développement économique, l'accessibilité pour tous et la prise en compte des problématiques environnementales. Pour concevoir un système de transport à long terme, les enjeux de développement durable doivent être intégrés.

L'Aura a accompagné en 2002 Angers Loire Métropole qui lançait simultanément la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), annulé en 1998, et les études de faisabilité d'un "transport en commun en site propre - tramway". L'objectif est d'inverser la tendance du tout automobile et donc de s'orienter vers un système de transport en commun plus performant, permettant d'accueillir davantage de passagers avec une meilleure qualité de services.

L'arrivée du tramway à Angers, au-delà d'être un mode de transport performant et respectueux de l'environnement, a pour fonction d'être un outil d'aménagement urbain ambitieux. L'Aura a accompagné Angers Loire Métropole dans l'analyse des différentes hypothèses de tracé puis a réalisé une étude pour mettre en lumière la diversité des corridors en termes de fonctions urbaines et équipements générateurs de déplacements.

Le tracé retenu pour la première ligne, Nord-Sud, relie la commune d'Avrillé et le quartier de la Roseraie à Angers, inscrit dans le premier Programme National de Rénovation Urbaine. Cette première ligne dessert des pôles structurants du territoire : le futur quartier à urbaniser des Capucins, le CHU, l'université Saint-Serge, le centre-ville d'Angers et le pôle d'échange intermodal autour de la gare.

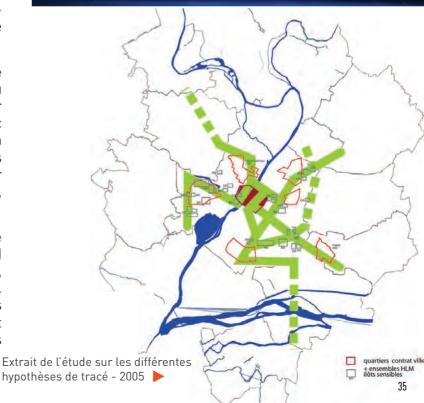
La stratégie d'implantation des activités et l'impact de l'arrivée du tramway sur les activités à proximité du tracé ont constitué une préoccupation majeure pour les élus. A l'initiative de la Mission Tramway et avec la collaboration des chambres consulaires, l'Aura a réalisé en 2004 le recensement de toutes les activités économiques et commerciales situées sur un corridor de 250 m de part et d'autre de la ligne 1 du tramway, scindée en neuf séquences.

A partir de 2007, la mise en œuvre d'un observatoire économique du tramway en partenariat avec la CCI de Maine-et-Loire se fait en plusieurs phases : avant, pendant et après les travaux de la première ligne. L'analyse des fichiers de l'Urssaf et les données issues de l'observatoire du commerce de la CCI permettent d'identifier les mouvements d'établissements

le long du tracé. Des enquêtes, tant auprès des commerçants que des consommateurs apportent une dimension qualitative à l'observatoire. Cet outil d'accompagnement des politiques publiques répond à plusieurs objectifs : disposer d'une photographie du tissu économique et commercial avant les travaux, permettre des mesures d'accompagnement des riverains professionnels pendant les travaux et analyser l'évolution du tissu économique et des points de vente de manière détaillée dans chacune des séquences avec son environnement urbain propre. Enfin, grâce au comptage des flux piétons, l'impact de l'arrivée du tramway sur la fréquentation piétonne des rues en fonction des heures de la journée a pu être analysé.

Jean-Claude ANTONINI, Président d'Angers Loire Métropole et Raymond PERRON, Vice-président en charge des déplacements en 2001







Observatoire économique du tramway 2008 - 2011 - 2014 🔺

Le maillage par un réseau de tramway a été définitivement acté par Christophe BECHU, élu en 2014 Maire d'Angers et Président d'Angers Loire Métropole, avec une ligne B reliant deux quartiers de rénovation urbaine, Belle-Beille et Monplaisir et une ligne C empruntant les infrastructures des lignes A et B, pour relier Belle-Beille et la Roseraie. Depuis janvier 2021, le tramway circule sur la section comprise entre le campus Saint-Serge et l'hôtel de ville, via le boulevard Carnot et le centre des congrès. La mise en service de la ligne B est attendue en 2023.

🔻 La place du Ralliement avant et après l'arrivée du tramway en 2011 🔻

Boulevard Carnot dans les années 90

Boulevard Carnot après l'inauguration du tronçon entre Saint-Serge et le centre des congrès en janvier 2021



La démarche métropolitaine Loire Bretagne

ès 1988. l'Aura s'intéresse aux relations entre Nantes et Angers avec l'Agence d'urbanisme de Nantes (Auran), posant, avec Le Mans, Rennes et Brest, les premiers jalons pour la mise en place d'un réseau des grandes villes de l'Ouest. Lorsqu'un appel à projet métropolitain est lancé par la DATAR en 2004, l'Aura initie une réflexion qui s'appuie sur la même communauté d'intérêts entre Angers, Nantes, Rennes, Brest et Saint-Nazaire. Elle aboutit à la création d'un « Pôle métropolitain Loire-Bretagne », syndicat mixte, en 2012. Les cing agences d'urbanisme apportent leurs éclairages sur ce territoire d'échanges et de flux à différentes échelles.

MIGRATIONS ENTRE 1975 et 1982

- 1 Entre 1975 et 1982, on dénombre 3 672 déménagements de personnes actives entre les deux villes.
- 2 Ce sont les jeunes qui déménagent le plus: 70 % des déménagements.
- 3 Nantes a été plus attractive pour les Angevins que ne l'a été Angers pour les Nantais: 57 % des déménagements ont été effectués dans le sens Angers-Nantes.
- 4 Entre les deux villes, les cadres moyens et les employés ont été les plus mobiles.



Appel à candidature DATAR Extrait du rapport d'activité de

MOBILITE QUOTIDIENNE

L'attraction relative des deux agglomérations est équilibrée.

L'importance de Nantes au regard des emplois offerts justifie le nombre plus élevé des migrants allant de l'agglomération angevine vers l'agglomération nantaise.

A préciser que sur les 236 départs de l'agglomération nantaise, 136 proviennent de Nantes Ville, et sur les 272 départs de l'agglomération angevine, 124 proviennent d'Angers Ville.

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES

Angers accueille 16 000 étudiants :

- 9 200 inscrits dans les différentes disciplines de l'Université d'Etat,
- inscrits à l'Université catholi-que de l'Ouest, dans les Ecoles Supérieures (sur les 8 500 du "Grand

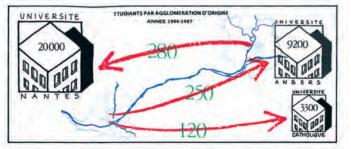
Nantes, pour sa part, accueille environ 22 600 étudiants

- 20 000 à l'Université d'Etat (rappelons que les 6 Universités du Grand Ouest en totalisent 92 000) 2600 dans les Ecoles Supérieures
- Les "échanges" d'étudiants entre Angers et Nantes sont limités par le bon niveau d'équipement en matière d'enseignement supérieur dans les 2 villes, la formation "sur place" est ainsi privilégiée.

6 % des inscrits à l'Université d'Etat d'Angers sont originaires de Loire-Atlantique, et 3 % viennent de l'agglomération Nantaise.

5% des inscrits à l'université de Nantes sont des étudiants originaires du Maine-et-Loire, 1 % vient de l'agglomération Angevine.





A Angers, les étudiants de Loire-Atlantique représentent 10 % des inscrits à l'Université catholique (3 300 inscrits) et 4 % sont originaires de l'agglomération Nantaise. Ces proportions sont respectivement de 12 % et de 4 % à l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (500 inscrits), de 8% et de 2% à l'Ecole Supérieure des Arts et Métiers (300 inscrits), de 12% et de 8% au pôle de formation du travail social (500 inscrits).

Nantes semble attirer plus faiblement les étudiants angevins vers ses grandes écoles.

es étudiants originaires du Maine-et-Loire représentent 3 % des 540 inscrits à l'Ecole Vétérinaire et 1 % est originaire de l'agglomération Angevine.

Les proportions sont respectivement de 2 % et de 1 % à l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique (520 inscrits), de 3 % et de 1 % à l'Ecole Supérieure de Commerce (344 inscrits).

Extraits de l'étude Nantes-Angers : les relations aujourd'hui -1988

Témoignage de Christophe LESORT, Directeur de 2000 à 2008

Construite contre des services de l'Etat (cf. le témoignage de Didier Lenoir), l'Agence d'Urbanisme survécut contre des logiques d'administration locale. Lorsque je suis arrivé à l'Aura, elle sortait d'une crise dûe au départ d'une partie de ses missions et de l'équipe au District qui, fruit tardif de la décentralisation, récupérait des moyens en urbanisme. S'ensuivaient quelques frictions sur le rôle de chacun. Pouvoirs, Pouvoirs... c'était pourtant une erreur, car l'Aura n'a aucun pouvoir. Sauf un : celui de tenir la plume et le crayon! Et ce pouvoir, lui, est immense.

Jean Monnier, qui présidait encore l'Agence pour une année, croyait en l'Aura. Il attendait qu'elle se resitue et se pérennise. Jean-Claude Antonini, qui lui succéda, avait la même attente.

La force de l'Aura – outre des crayons et des stylos, qui sont l'objet du budget qui n'est pas une affaire simple pour autant – ce sont ses femmes et ses hommes (ce n'est pas plus simple : pourquoi une agence d'urbanisme est-elle toujours habitée par des personnalités fortes et riches, et ô combien créatives !...) ; l'Aura avait un peu l'image d'une chorégraphie permanente, à la Pina Bausch... De leur talent naît cette production indispensable au renouveau permanent du territoire, à la fois trop rapide et trop lent (« la ville bouge plus vite, hélas, que le cœur d'un mortel... » - on connait la suite, on la vit beaucoup ces dernières années).

L'Aura venait de perdre la maitrise d'œuvre des POS. A titre personnel, cela me convenait très bien, je n'aime pas du tout l'urbanisme règlementaire (qui n'en est pas moins très utile), et j'étais bien convaincu que ce n'était pas le travail d'une agence d'urbanisme. Qu'allait-elle faire alors? L'Aura allait pouvoir se concentrer sur son Coeur de métier, se mettre à l'écoute de la société et des évolutions profondes qui s'étaient emparées depuis plusieurs années de l'aménagement des territoires et de ses enjeux : développement durable, éclatement urbain, crise des centres-villes, métropolisation, crise des guartiers et de la société urbaine, ré-interrogation des mobilités... Son rôle était d'observer et analyser les phénomènes, faire de la prospective, explorer des réponses, éclairer, lancer des pistes, accompagner, imaginer un urbanisme de projet.

Ce furent le Projet d'Agglomération, les Polarités, le SCOT, la création du Pays, les nouveaux Observatoires, le tracé du tramway, l'Espace Métropolitain Loire-Bretagne, etc... Une bonne partie est née au sein même de l'Agence. Ce fut aussi le cas du projet des Berges de la Maine, qui m'entraîna ensuite en ce qui me concerne vers d'autres aventures.

Christophe LESORT et Jean-Claude ANTONINI

"



4

A L'HEURE DES TRANSITIONS



La transition territoriale de 2017

Périmètre des intercommunalités en 2016 et 2017



CC Anjou Bleu Communauté

CU Anjou Loir et Sarthe

CU Angers Loire Métropole

CA Mauges Communauté

CA du Choletais

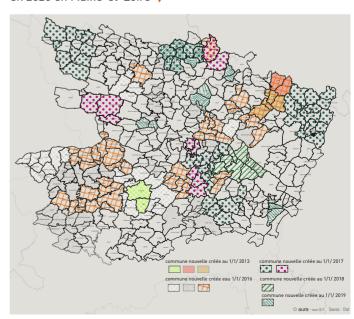
CA du Choletais

n 2017, le nouveau découpage des intercommunalités de Maine-et-Loire bouscule en profondeur l'organisation territoriale en passant de 36 à 9 EPCI. Le Pôle métropolitain Loire Angers est constitué dorénavant de trois EPCI avec une population passant de 350 à 380 000 habitants, soit près de la moitié du Maine-et-Loire. Le SCoT absorbe en partie deux anciens SCoT (Loire Lavon Aubance et Vallées d'Anjou). Des besoins nouveaux émergent pour ces territoires en construction : projets de territoire, PLUi, PLH, plans mobilité... Interdépendance des territoires, dynamiques croisées et emboîtement multiscalaire : des manières renouvelées de penser les coopérations territoriales se font jour. L'Aura devra s'adapter à ce nouveau contexte territorial.

41 communes nouvelles sont également créées et le Département passe ainsi de 357 à 177 communes en 2019. La commune nouvelle devient un nouveau territoire de projet. L'Université d'Angers et l'Aura ont candidaté à un projet de recherche intitulé « La commune nouvelle fait-elle territoire ? Le cas de Longuenée-en-Anjou », dans le cadre du programme POPSU Territoires (Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) de 2020. Pour analyser le processus de fusion, elles ont cherché à comprendre les raisons profondes qui ont poussé à passer en commune nouvelle, alors que durant la campagne des élections municipales de 2014, ce projet n'était inscrit dans aucun programme.

Et cinq ans après la fusion, au moment où débute un nouveau mandat municipal, elles ont enquêté pour mesurer l'appropriation de ce nouveau territoire par les élus, les agents, les habitants et les enfants, comprendre les changements de pratique dans leur quotidien, l'objectif final étant de mettre en exergue l'exemplarité d'une démarche bien menée et d'alerter sur les erreurs ou les manques qui nuiraient à la réussite du projet.

Communes et communes nouvelles en 2020 en Maine-et-Loire ▼



Se réinventer

n préambule de la feuille de route 2020-2021 adoptée par les élus sous la présidence de Christophe BECHU fin 2019, il est écrit que « la force des agences d'urbanisme repose sur plusieurs fondements : la multiplicité de leurs périmètres et de leurs échelles d'intervention, leur approche transversale et pluridisciplinaire plutôt qu'une logique sectorielle et en silo, leur relation étroite avec les élus locaux, leur connaissance du terrain et de son évolution, leur réactivité et leur adaptation aux nouveaux contextes politiques, économiques, sociétaux.

Pourtant, elles sont encore questionnées sur leur fonctionnement car le rapport de sous-traitance avec les maîtres d'ouvrage peine à se transformer en relation de co-production.

L'observation des territoires à différentes échelles et sur des thématiques croisées constitue le socle de toute réflexion prospective. En appui sur leurs missions de veille et d'expertise, les agences d'urbanisme doivent s'efforcer d'anticiper les besoins, d'établir des analyses prospectives, de formuler des hypothèses de développement, d'esquisser de nouvelles pistes pour l'action publique. Un nouveau récit des agences d'urbanisme est en passe de s'écrire. Elles ont un devoir d'interpellation de leurs membres en les aidant à renouveler leurs visions, leurs conceptions et leurs pratiques. Elles doivent donc pouvoir faire preuve d'inventivité et d'impulsion, voire d'impertinence ».

Cette feuille de route donne le cap à tenir pour l'Aura, déjà sensible aux enjeux fonciers et l'évolution de la consommation des terres agricoles et naturelles. Dans les documents de planification, des limites d'urbanisation sont instaurées comme des limites infranchissables. Concernant la préservation des sols dans une trajectoire de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), inscrit dans le plan Biodiversité de 2018, l'Agence s'investit dans la recherche de nouveaux outils d'observation du foncier à mettre en place et de leviers d'intervention dans les documents de planification ou dans les projets d'aménagement. Densification, renouvellement urbain, réutilisation de friches sont autant de défis qui s'imposent à l'action foncière et s'inscrivent dans la durée

L'Aura s'intéresse également aux enjeux liés au changement climatique. En lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) voté par le Pôle métropolitain Loire Angers, elle y a identifié des espaces propices à la création d'îlots de chaleur urbains en période de canicule. A partir de sites tests aux contextes urbains différents, elle pourra proposer des solutions d'aménagement pour apporter plus de confort aux habitants et usagers : présence d'arbres et perméabilité des sols, humidité mais aussi orientation des bâtiments, choix des matériaux...

Les solutions de demain passeront par un urbanisme favorable à la santé et résilient à toutes les échelles de territoire dans une approche systémique, sur la base d'un diagnostic de vulnérabilité et d'une planification s'appuyant sur les usages plus que sur les fonctions.





CONSTRUIRE AVEC LE CLIMAT Lettre d'information de l'Aura - 1982

Nous pensons utile, après observa-tion sur le terrain de rappeler iti les règles élémentaires sur l'im-plantation des logments, en parti-culler dans la conception de quar-tiers nouveaux où de nombreuses possibilités sont offertes.

Le soleil; la règle de base est de rechercher l'apport maximum en hi-ver par l'orientation convenable du bâtiment, sa forme, la disposition et le fonctionnement des ouvertu-res.

tes.

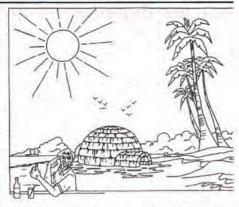
Le vent : 11 est souvent négligé, or, 11 sugmente les déperditions et provoque des infilitrations d'air à l'intérieur du logement évacuant sinai de nombreuses calories. Par exemple, un batisent fountté par un vent de 40 ke/n per d'a fois plus s'este le considération de la formation de la formati

brise-went.

Le terrain; on essaiers de s'inacrire
au misux dans le payage existant
an évitant de créer des souvements
de terrain par trop incohérents
come c'est le cas par exemple des
maisons sontées sur butte, gui non
seulement provoquent une anomalis
dans le payage, mais de plus aont
exposées aux effets néfastes ou
bitat ancien, qui était compu par
la loi du "bon sens" et nos à partir de considérations futiles (étre
vu , etc...) savait se blottir au
creux d'un vallon au coin d'un bois,
etc...

Il est difficile de chiffrer co qu'apportent en éconòmie ces pré-cautions (chaque construction est un cas de figure). Il est par con-

40%



tre certain que ces règles de bon sens procurent, en plus d'écons-mies, un habitat agréable à vivre.

"L'ENERGIE NEGATIVE"

l'Anergie népative correspond à la masse d'émergie gagnée par les éco-nomies. Elle représente la première des énergies disponibles, elle sat la plus facile à conquèrir, elle est de loin la plus rentable. L'ha-bitat est un domaine d'application tout trouvé puisque l'on a besoin uniquement de "basses températurem". Pour bien dégager les priorités d'actions en makière d'isolation, il faut connaître la réparsition

des déperditions : la voici pour une maison courente (constructions 1950/1980), (mos coque se bas de mage)

comment agir?

In ventilation.

Le terrouvellement d'air pat nécessaire pour chasser les ofeurs, censeurer un taux d'humidité en dessous d'une certaine valeur (la responsation d'un individu produit 72 q de vapeur d'esu par heure) et éviter l'accumulation de gaz carbonique (rejet par individu ; 20 g/h).

La norse actuellement en viqueur d'un logrement est d'i volume/h.

Vrais dans une certaine mesure, cette norse, qui ne tient pas compte du volume du logrement, ni de son accupation dans le temps, va à l'encontre d'une économie d'énergle.

orenergie. Les VMC (Ventilations Mécaniques Contrôlées) sont à utiliser aver beaucoup de précaution. Une ven-tilation naturelle bien conque resplacers efficacement ces gadgets électriques.

L'en vitages L'utilisation de double vitages cluitilisation de double vitages coli désognais être considéré com une obligation. En complément aux vitages, les ferentures r atores, volets, etc... blen utilisés peu-vent infléchir favorablement le bilan themique de la construc-tion.



Quand on parle énergie, climat et implantation des bâtiments en 1982 puis en 2020...

Surchauffe urbaine: comment se traduit-elle sur différents territoires?

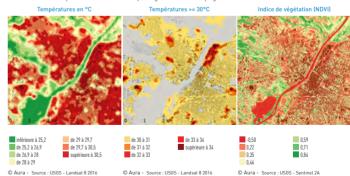


Angers et sa périphérie

Angers et sa première couronne concentrent les plus fortes densités de bâti et de population. De fait, des enjeux de confort thermique estival s'y jouent car au-delà de 25°C le corps humain commence à lutter contre la chaleur. Cependant, certains secteurs plus ou moins étendus, affichent des températures bien plus fortes... ou plus faibles, avec un rôle évident de l'eau et de la végétation.

Centre et péricentre

Ce secteur central de l'agglomération présente des morphologies urbaines variées avec un centre-Ce secteur central de l'agglomération présente des morphologies urbaines variées avec un centreville et des faubourgs denses (cœur historique, immeubles hausmanniens, maisons de ville...], des
secteurs plus aérés [zones pavillonnaires, grands ensembles] et des zones d'activités économiques et
commerciales. Si cette hétérogénéité bâtie offre des contextes de surchauffe différente, la présence
d'infrastructures de transport mais aussi de zones fortement végétalisées et d'importantes masses
d'eau modifient localement les effets. Ces deux derniers éléments s'expriment clairement sur les cartes de températures et indice de végétation. Des températures inférieures à 27°C sont ainsi relevées pour la Maine, ses abords et la confluence avec la Mayenne, ainsi que le Brionneau, rivière traversant les parcs Saint-Nicolas à l'ouest. Cela concerne également les parcs urbains. Ceux-ci régulent les températures sur leur pourtour mais sur une centaine de mètres seulement. A contrario, les températures les plus chaudes traduisent systématiquement les zones d'activité et commerciales dont les bâtiments imposants et les surfaces de parkings constituent des pièges à chaleur.





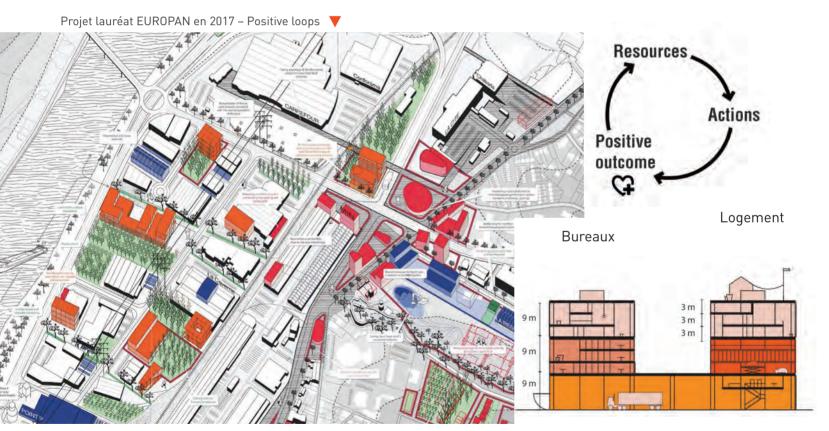
Extrait de la publication sur la surchauffe urbaine - 2020

Les transitions territoriale et sociétale invitent à de nouvelles pratiques dans les territoires. Elles appellent à revoir nos stratégies de développement en considérant plusieurs facteurs de fragilité dont le vieillissement de la population, l'accroissement des inégalités et nos modèles de développement. La crise sanitaire doit nous interroger sur de nouvelles aspirations pour un territoire désirable et habitable : circuits-courts alimentaires. pistes cyclables. nouveaux modes d'habiter (intergénérationnel. participatif...), activités pour tous (lien entre santé, sport et urbanisme)... L'Aura, attentive à ces évolutions de la fabrique territoriale, mobilise toutes les formes de projets pour apporter des éclairages aux élus. Elle accompagne les collectivités pour améliorer le cadre de vie des habitants, avec par exemple la définition de parcours de forme, l'amélioration d'une offre alimentaire saine dans le cadre des projets alimentaires territoriaux.

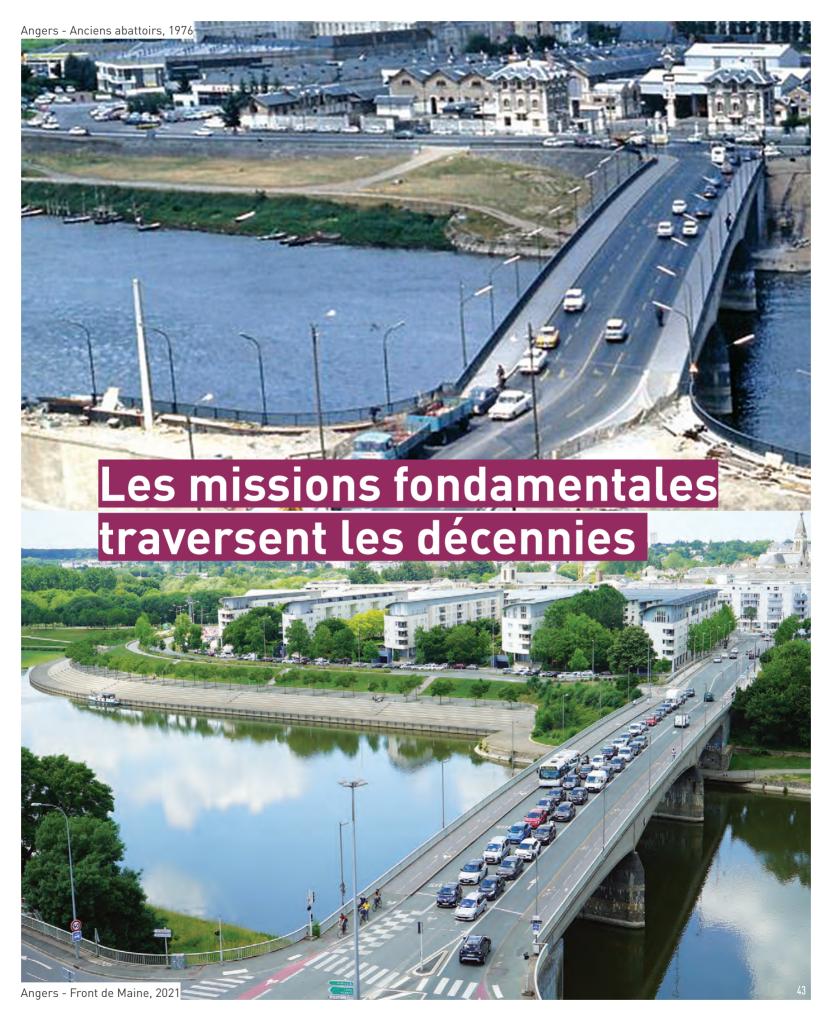
Elle innove en travaillant avec des enfants sur la ville désirable et des étudiants sur les conditions d'habiter

La transition numérique permet de penser des solutions plus inventives, dépasser les limites de l'espace/temps, faciliter le quotidien sans faire abstraction de la présence humaine. Les tiers-lieux et espaces de travail partagés, le e-commerce, la télémédecine et le territoire intelligent bousculent le quotidien.

Dans ce contexte aux injonctions parfois contradictoires, adaptabilité et réactivité, tel l'urbanisme tactique, sont mises en avant donnant à l'expérimentation une dimension nouvelle, comme un accélérateur des transitions.



L'Aura s'est mobilisée pour que les collectivités bénéficient du regard de jeunes architectes /urbanistes / paysagistes dans le cadre du concours EUROPAN lancé en 2016, sur le devenir du site Saint-Serge, zone d'activités amenée à muter majoritairement par des initiatives privées dans le secteur de projet urbain Cœur de Maine. Le projet lauréat met en évidence l'économie du recyclage, l'exploitation d'une végétation productive, la valorisation du foncier, la multifonctionnalité de bâtiments modulables en jouant sur les potentiels de valorisation du site.



1

LES OBSERVATOIRES



es observatoires créés dès les années 70 avec l'outil CADRAN alimentent les études pour analyser les évolutions locales et faire des projections. Les premiers observatoires de l'Aura sont ceux présentant les données socio-démographiques, économiques et de

l'habitat. En 1991 sont créés un observatoire du commerce et un observatoire de l'immobilier d'entreprises en partenariat avec la CCI. En 1993, un observatoire de la recherche se construit à partir des données de 52 laboratoires de recherche en partenariat avec Angers Technopôle, pour mieux connaître le potentiel du territoire angevin. En 1994, un observatoire social à partir des données de la CAF s'ajoute aux autres. Ces observatoires ont été complétés au fil du temps par des données nouvelles. Ils sont mis à la disposition de tous et peuvent prendre la forme d'application sur le site internet comme l'atlas des espaces d'activités du Pôle métropolitain Loire Angers et «Territoires en chiffres».

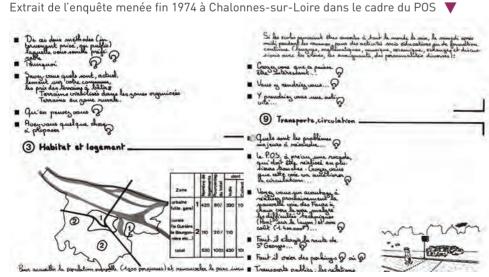
Un observatoire des mobilités, «Vies mobiles », est né en 2014 pour analyser les données et tendances relatives aux déplacements sur le Pôle métropolitain Loire Angers : analyses issues d'enquêtes ménages, marche à pied, transports collectifs, temps de parcours...

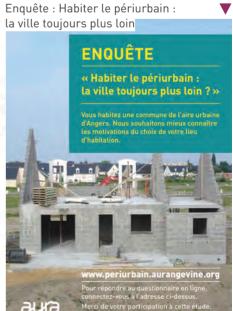
Avec l'augmentation du nombre d'étudiants à Angers et pour répondre aux besoins en logements, un Observatoire Territorial du Logement des Etudiants (OTLE) a été labellisé en 2019 ; l'Aura anime le réseau d'acteurs et réalise les analyses issues des nouvelles données.

L'Aura dispose donc d'une gamme d'observatoires à différentes échelles qui s'étoffe avec le temps. Le traitement et la mise à jour régulière des bases de données permettent l'historisation de l'information, la mise en évidence des évolutions et la comparaison des territoires, et ce, à toutes les échelles d'études.

L'Aura a été précurseur dans l'observation des mouvements au sein du parc locatif social, en développant un outil spécifique avec les bailleurs sociaux du territoire. Ainsi, le Fichier Commun de la Demande de Locatifs Sociaux (FCDLS) créé en 1987 par l'Aura était alimenté par les données produites par les organismes et sociétés HLM. Il constituait un baromètre permanent de l'habitat social avec une connaissance des attributions et des départs, des occupants et des politiques des organismes. Il a été étendu au Département de Maine-et-Loire. Son intérêt a suscité des demandes d'acquisition du logiciel par plusieurs Villes et Départements français. Ce fichier a donc été commercialisé en 1992. En 2001, il a été remplacé par le fichier des attributions de logements sociaux. En 2011, il a pris une ampleur régionale avec le CREHA Ouest sous l'égide de l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire et de l'Association Régionale des Organismes de logement social de Bretagne.

Pour compléter l'approche quantitative, l'Agence réalise des enquêtes auprès des habitants pour mieux comprendre comment la population vit dans son quartier. D'enquête en format papier en 1974, l'Aura est passée à des enquêtes mises en ligne sur internet dans les années 2010.



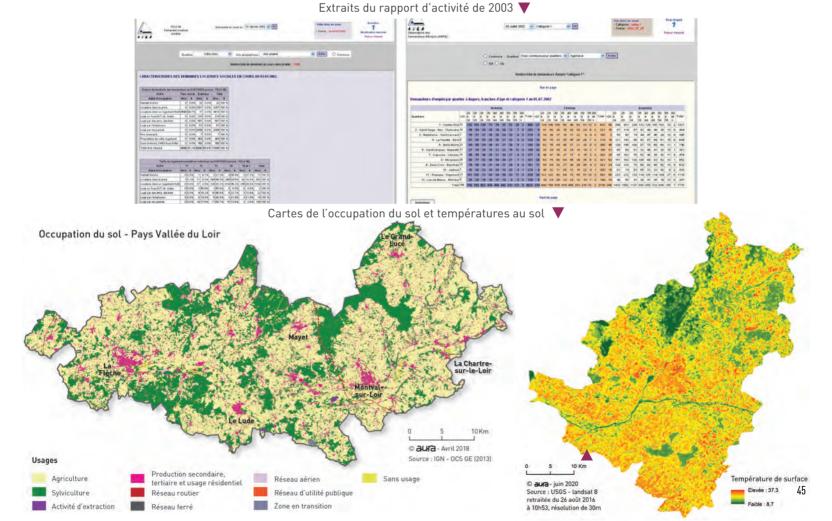


L'Aura questionne les raisons pour lesquelles les ménages s'installent dans de nouveaux quartiers, comme l'ancienne caserne Desjardins à Angers ou Guérinière-Quantinière à Trélazé ou bien dans des tissus anciens comme l'ancienne cité ouvrière des Rabières à Seiches-sur-le-Loir. Ces portraits, intitulés « Nouveaux quartiers, nouveaux habitants », consistent en un travail d'enquête et d'échanges avec les habitants permettant le recueil de leur témoignage autour de leurs vécus et leurs usages (espaces publics, équipements, moyens de déplacement...), l'image qu'ils ont de leur quartier (sécurité, ambiance, bruit...) ou encore leurs attentes (animation, aménagement...).

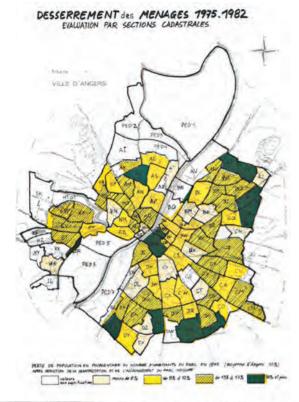
Bases de données SIG

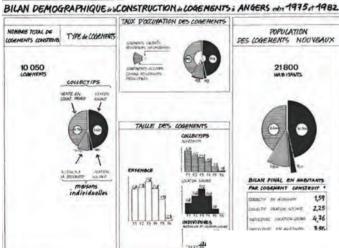
n 1999, le District met à disposition de l'Agence son SIG (Système d'Information Géographique). Cette année marque le début de l'utilisation de cet outil puissant et incontournable avec une grande capacité de calcul, qui sera au cœur des études, apportant une dimension géographique aux données.

Ainsi, les modes de faire évoluent passant de la cartographie papier à la cartographie informatisée grâce aux logiciels de cartographie automatisée (Freehand, Illustrator) et aux logiciels SIG (Star, MapInfo, ArcGis, Qgis). Les données deviennent spatiales, localisées aux différentes échelles : adresse, parcelle cadastrale, commune... Le SIG devient rapidement un outil indispensable à l'Aura et aux agences d'urbanisme en général, car ses capacités de traitement, de création et de croisement de données permettent de produire des analyses de plus en plus précises et de partager l'information. Il est devenu un outil majeur de suivi de l'occupation du sol et son artificialisation, de repérage des potentiels de renouvellement urbain et des espaces de renaturation, éléments essentiels dans un contexte de trajectoire « Zéro artificialisation nette ». Il permet de modéliser de nombreuses données en lien avec les transitions (déplacements, îlots de chaleur...) et ouvre de nouveaux champs d'exploration avec le traitement d'images satellitaires (calcul de la température de surface, repérage de la végétation...).



Extraits des analyses du recensement de 1982 🔻

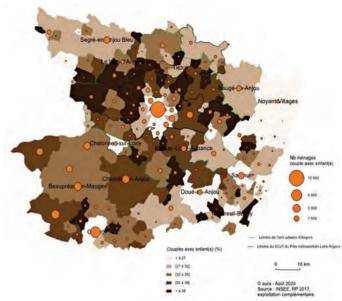




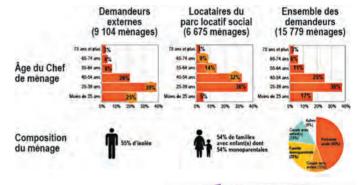
Les analyses issues de ces observatoires donnent lieu à de nombreuses publications sur des sujets variés, qui peuvent être récurrentes ou ponctuelles et avec des formats adaptés au contenu : études, posters, chiffres-clés, décryptages...

Extraits de l'état annuel du logement 2020

Nombre et part des ménages composés d'un couple avec enfant(s) en 2017

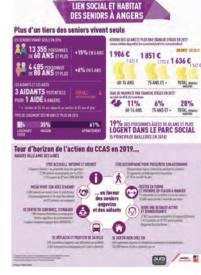


Principales caractéristiques des demandeurs d'un logement social de l'aire urbaine d'Angers selon leur statut d'occupation (%)





Publications de l'Aura - Extrait du rapport d'activité de 2005



Poster réalisé pour le CCAS d'Angers en 2020

C

De la politique de la ville à la rénovation urbaine

observatoire du logement est créé dès 1974 après que l'Aura a mené une première étude sur le marché du logement. L'Agence anime et coordonne en 1976 des actions d'amélioration de l'habitat ancien à Angers puis débute une étude sur le parc de logements anciens pour éclairer sur la politique habitat à mener. En parallèle, elle anime et assure le suivi du Programme d'Action Foncière (PAF) du District pour apporter des éléments d'information sur les réserves foncières et étudier les conditions d'acquisition pour les collectivités.

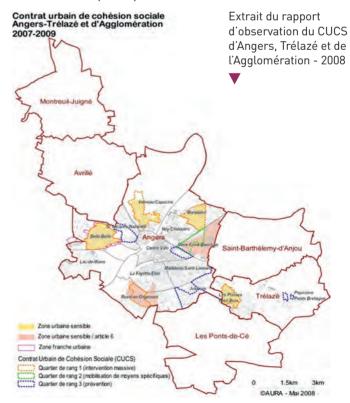
L'Aura assure une information détaillée sur la consommation, les demandes et les besoins en matière de crédits pour le parc locatif social (PLA et PALULOS). 1983 constitue la première année de mise en œuvre du programme local de l'habitat (PLH) sur l'aire d'intervention de l'Aura et en 1987 le Fichier Commun de la Demande de Logements Locatifs Sociaux (FCDLS) est mis en service, permettant à l'Aura d'en tirer les différentes analyses et de présenter les évolutions du parc locatif social. Plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont lancées, suivies par l'Aura, dans le but de préserver et valoriser le parc ancien en remettant sur le marché des logements vacants ou peu entretenus dans des conditions de location attractives, tandis que les propriétaires occupants peuvent bénéficier de primes à l'amélioration de l'habitat.

L'Aura réalise les études nécessaires à l'adoption d'un Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS qui sera remplacé en 1998 par la Charte Intercommunale du Logement devenue aujourd'hui convention d'équilibre territorial) puis suit sa mise en œuvre à travers l'analyse des indicateurs, pour améliorer la connaissance de l'occupation du parc social, de son fonctionnement et de son rôle dans le marché du logement.

Au début des années 80 à Trélazé, le lancement d'une opération « Habitat et Vie Sociale » à la demande de l'élue trélazéenne Ginette LEROUX et avec l'aide de l'Aura, avait eu comme effet l'inscription du quartier

des Plaines dans la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Sur les sujets d'habitat et de logement social, l'Aura est reconnue au point qu'elle se voit confier la rédaction du dossier support pour un contrat de ville en 1993, suite à la loi d'orientation pour la ville (LOV) de 1991, qui remplace les procédures DSQ (Développement Social des Quartiers) mises en place dans les années 80. Le contrat de ville et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) s'inscrivent en direction des quartiers et du développement social. L'Aura assure pour le compte d'Angers, Trélazé et Angers Loire Métropole l'animation générale de la démarche jusqu'en 2006. Suite à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014, dite loi LAMY, l'Aura travaille avec ses partenaires sur la redéfinition de la géographie prioritaire de la politique de la ville. La mission d'observation se poursuit dans le cadre du Contrat de Ville Unique (CVU). Un baromètre des quartiers est également constitué à l'échelle de tous les quartiers d'Angers avec un zoom sur les quartiers relevant de la politique de la ville.



En 2003, la loi Borloo lance le programme national de rénovation urbaine (PNRU) avec l'objectif de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires. Les objectifs relèvent du développement durable : diversification des fonctions et des équipements, amélioration de l'environnement avec la prise en compte de la mobilité des habitants et l'aménagement des espaces publics, articulation avec les politiques sociales.

Les communes d'Angers et Trélazé signent chacune une convention avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour un durée initiale de cinq ans, qui sera prolongée jusqu'en 2013.

Cinq quartiers sont concernés à Angers : Roseraie, Verneau, Monplaisir, Belle-Beille et Grand Pigeon-Deux Croix Banchais, plus un quartier sur la commune de Trélazé : Les Plaines. Ce programme fait suite aux démarches engagées par les villes d'Angers et Trélazé depuis les années 80 avec les OPAH, les tous premiers dispositifs de la politique de la ville, les générations de Développement Social des Quartiers et les Contrats de ville, auxquels l'Aura a fortement participé depuis sa création.

Un second programme, appelé Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), est signé pour la période 2017-2027. Ces politiques, sans précédent dans l'histoire de la politique de la ville, rendent possibles l'amplification et l'accélération de projets urbains à des échelles plus globales.

L'Agence d'urbanisme de la région angevine qui s'est repositionnée au début des années 2000 autour d'un réseau d'acteurs privés et publics du marché du logement, se voit confier une mission d'évaluation de ces programmes et d'études complémentaires. comme le bilan des relogements en 2013, 2015 et 2020. les ventes HIM ou encore les mobilités résidentielles.



Etude réalisée par l'Aura en 2009 🛕

Belle-Beille : tour Quémard 🔻

▼ Monplaisir : avant et après la destruction de la barre de l'Europe en 2020 ▼



La Roseraie

Trélazé : Les Plaines-Petit Bois en 2007

Trélazé : Le Grand Bellevue en 2011







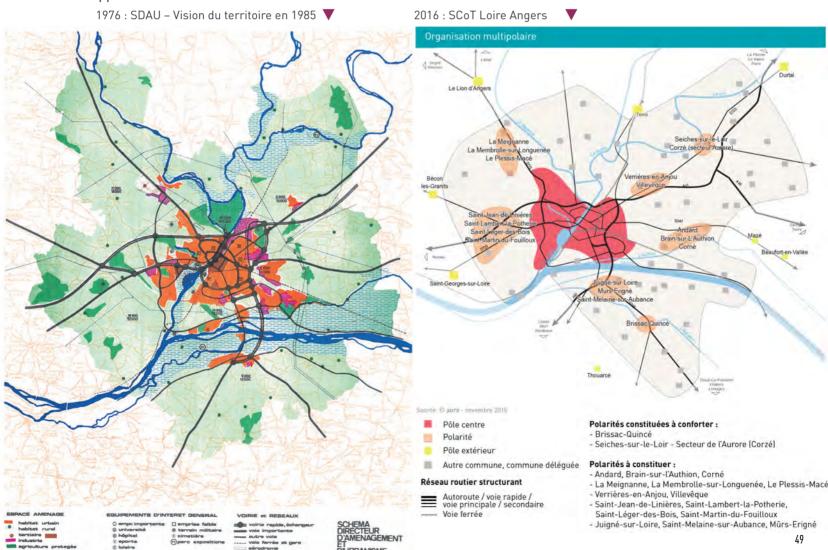
La planification : voir à 10 ou 20 ans

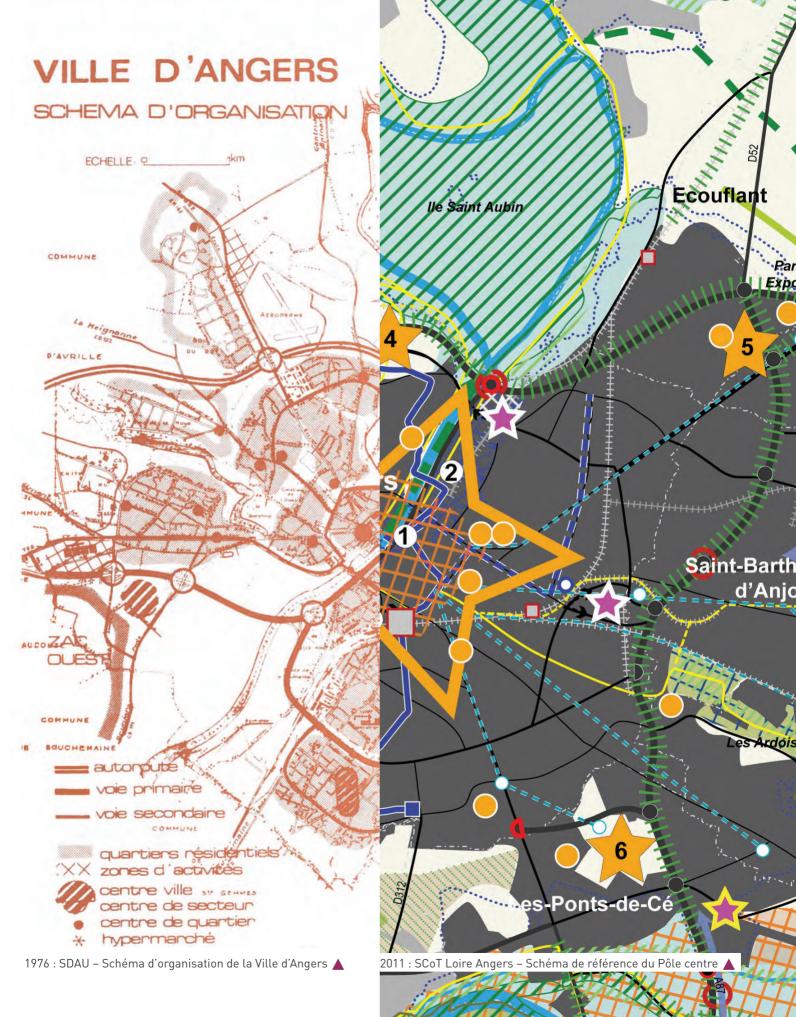
a planification constitue l'ADN de l'Aura, puisque l'Agence naît en 1971 notamment pour lancer l'élaboration du SDAU, document qui fixe, dans une projection à long terme, le cadre général du développement intégré du territoire : utilisation des sols, système de transports, besoins en logements, équipements structurants...

Le SDAU dont l'élaboration fut lancée dès 1971 a été approuvé cinq ans plus tard. Sa mise en révision date de 1992 et il fallut attendre quatre années pour que le schéma directeur de la région angevine (SDRA) soit approuvé avant d'être annulé en 1998.

Après la loi SRU de 2000, la révision du SDRA valant SCoT est confiée à l'Aura à l'échelle des quatre EPCI constituant le Pays Loire Angers en 2005 et est approuvé en 2011. Le SCoT remplace le SDAU pour une planification intercommunale dans une perspective de développement durable.

Pour être compatible avec les lois Grenelle de 2009 et 2010, le SCoT est mis en révision dès 2014 : le rapport de présentation doit notamment faire une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du SCoT et les objectifs de consommation à venir doivent être chiffrés, déclinés par territoire et par destination dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). L'Aura met alors en place un observatoire de l'occupation du sol pour réaliser ces analyses. Le SCoT « Grenelle » est approuvé en 2016, mais la réforme territoriale de 2017 entraîne un changement de périmètre qui nécessite une nouvelle révision du SCoT. Son contenu sera cette fois-ci adapté à la loi ELAN sur la modernisation des SCoT, et la loi Climat et Résilience.





L'Aura a réalisé de nombreux POS dans les années 70 et 80 mais ne s'était pas positionnée sur la réalisation des PLU après la loi SRU. Toutefois, quand ceux-ci sont devenus intercommunaux (PLUi), l'Aura est sollicitée pour accompagner les EPCI, comme cela a été le cas avec la Communauté de communes du Loir, qui après avoir pris la compétence urbanisme, décide d'élaborer son PLUi en 2015. Il est approuvé en février 2019. Cette même année, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (fusion des Communautés du Loir, des Portes de l'Anjou et de Tiercé) réfléchit au lancement de l'élaboration de son PLUi valant PLH sur son nouveau périmètre et sollicite à nouveau l'Aura, affirmant ainsi sa confiance à l'Agence.

L'élaboration du PLUi du Loir est l'occasion pour l'Agence de se renouveler en matière de concertation. Les « marches du Loir » sont inventées pour parcourir les lieux et échanger avec les acteurs du territoire au fil des déambulations. Une plateforme « Demain le Loir » est également créée pour que les habitants puissent prendre connaissance des documents mis en ligne et réagir de manière interactive. Les forums et séminaires de co-construction mobilisent de nombreuses personnes très investies dans les ateliers de travail.

Séminaire organisé en collaboration avec Jérôme DUCHEMIN – octobre 2015 ▼



Séminaire à Boudré

Marches du Loir

Marches du Loir

L'Aura élabore aussi des SCoT et PLUi en dehors du Maine-et-Loire. Elle apporte ainsi son expertise sur le PETR de la Vallée du Loir (72) et dans les Deux-Sèvres (Communauté de communes du Thouarsais et Communauté de communes Parthenay-Gâtine).

Si on fait le compte du nombre de documents de planification approuvés, l'urbanisme règlementaire aura laissé très peu de répit à l'Agence durant ces 50 années d'existence.

L'Aura « laboratoire d'idées »

Aura n'a pas de vocation opérationnelle, mais il lui revient d'éclairer les choix des élus en mesurant les conséquences techniques, urbanistiques, sociales quant aux aménagements urbains, les programmations de logements et d'équipements, les problèmes de circulation...

A la fin des années 70 à Angers, le quartier de la République constitue le site pour lequel il faut apporter des propositions concrètes d'aménagement. Au pied de la cathédrale, des démolitions successives pour une vaste opération d'urbanisme avaient peu à peu créé un « trou » qui avait été envahi par les voitures. En 1978, début de mandat de Jean MONNIER, l'idée d'un concours est lancée autour d'un programme comprenant des halles alimentaires, un parking public, des logements et un hôtel. L'Aura organise ce concours en animant la commission technique chargée d'instruire les décisions du jury, composé de douze membres (six élus et six personnes qualifiées).

Pour les directeurs de l'Aura et de la Sara c'est un pari un peu fou que d'organiser un tel concours et au-delà de toute attente, on compte 768 demandes de dossiers, 447 inscriptions et 200 projets rendus. L'Aura réalise une exposition de tous ces projets dans les anciens abattoirs de la ville et l'équipe composée de MM. LEBRETON et HAFFNER est lauréate.

La vertu première de ce concours fut d'éclairer les élus avec des propositions concrètes à mettre en œuvre. Il eut un effet pédagogique en apportant aux élus une culture de l'urbanisme et de la projection urbaine. Les échanges entre les membres du jury avaient permis d'avancer l'idée du futur développement de la Ville d'Angers autour de l'axe Paris-Nantes, traversant la ville en bord de Maine et qui constituait l'axe entre le château du Roi René et la limite Nord de la zone Saint-Serge, sur lequel devaient venir se connecter les grands projets urbains.

Le « trou de la République » en 1970 ▼



Exposition des 200 projets dans les anciens abattoirs en 1979



Le « machin » - Jean-Louis FAURE, Directeur de 1978 à 1984

Lorsque je reviens à Angers et que je pénètre à nouveau dans le « périmètre d'intervention » de l'Aura, je reparcours la ville et ses abords avec cette curiosité inquiète qui s'attache plus à un être vivant qu'à un « territoire »...

Mon passage à la direction de l'Aura entre 1978 et 1984, alors que Jean Monnier était le maire d'Angers et le président de l'Agence, m'a permis de me défaire d'un certain nombre d'idées toutes faites sur la ville et de me colleter, avec l'équipe de l'Agence, aux transformations profondes qui se réalisaient sous nos yeux. Je n'en suis pas revenu...

C'est un drôle de « machin » qu'une agence d'urbanisme. Difficile à faire rentrer dans la panoplie des outils bien rodés de l'« administration locale », mélange multiséculaire des services déconcentrés du pouvoir régalien et des outils décentralisés du pouvoir municipal.

L'Agence, c'est avant tout une équipe de chevaux légers cavalcadant sur un territoire parcouru par des lignes de tension : centre-périphérie, urbanité-rurbanité, flux et reflux économique, identités locales et coopérations à construire...

La pièce qui se joue n'appartient à aucun répertoire connu et s'invente à mesure du déroulement d'une intrigue pleine de surprises.

Nous avons à nous tenir au confluent de ces dynamiques afin d'y repérer les enjeux qui vont façonner notre cadre de vie dans un avenir ouvert. Nous autres, techniciens de la ville, ne sommes rien sans la « volonté politique » que nous invoquons comme la vérité chez Saint Augustin : nous l'aimons tellement que nous voudrions qu'elle soit conforme à nos désirs.

Mais ce n'est pas ce qui nous est demandé. Nous n'avons pas à nous substituer aux choix qu'il appartient au politique de faire (ou ne pas faire).

Il nous revient de faire vivre, de donner corps à un espace de réflexion et de propositions, nés d'une observation pertinente des forces qui vont modeler le cadre urbain de demain.

L'Agence est avant tout un laboratoire, un atelier de projets, une rampe de lancement de démarches novatrices.

Nous ne pouvons jouer ce rôle sans une pointe de non conformisme, un brin d'impertinence, une remise en cause des « lieux communs ».

A ce jeu, nous ne pouvons gagner à tous les coups. Mais il est réjouissant de voir que, depuis cinquante ans, la chevauchée continue et que l'Agence maintient les yeux ouverts sur la ville, telle qu'elle se fait et se défait, dans sa prodigieuse vitalité.

Comme l'écrivait le philosophe Paul Ricœur dans la revue « Urbanisme » de novembre 1998 : « Il faut faire le deuil de la compréhension totale et admettre qu'il y a de l'inextricable dans la lecture de nos villes. Elles alternent la gloire et l'humiliation, la vie et la mort, les événements fondateurs les plus violents et la douceur de vivre. C'est cette grande récapitulation que nous faisons à leur lecture. »

Fleur d'eau – centre commercial qui a remplacé les halles quartier de la République.

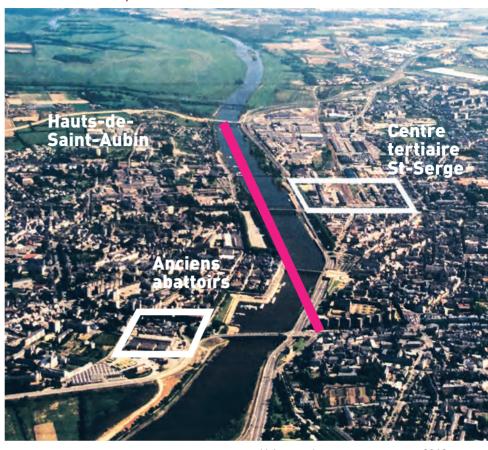
Sous le mandat de Jean-Claude ANTONINI, les halles ont été détruites en 2004 pour laisser place dès 2005 à un centre commercial appelé Fleur d'eau en référence aux berges de Maine en contrebas et au concept de développement durable cher à Jean-Claude ANTONINI. Ce projet apporte fraîcheur et modernité à un centre commercial qui était devenu vieillissant.



Avec le concours de la République en 1979, l'Aura lance la pratique collective du projet urbain, la réflexion globale sur l'organisation de la ville de demain, ses usages et ses fonctions, ses formes urbaines, ses déplacements et ses connexions à toutes les échelles.

Sur un axe allant du château du Roi René jusqu'au pont de la voie ferrée à Saint-Serge, appelé axe majeur angevin, le développement d'Angers est pensé afin que de grands projets viennent s'y greffer : la reconversion du site des anciens abattoirs à l'ouest, le centre tertiaire Saint-Serge en complément de l'installation de la CNP à l'est, les Hauts-de-Saint-Aubin et le lycée Jean-Moulin équipement marquant sur le coteau Nord surplombant la ville.

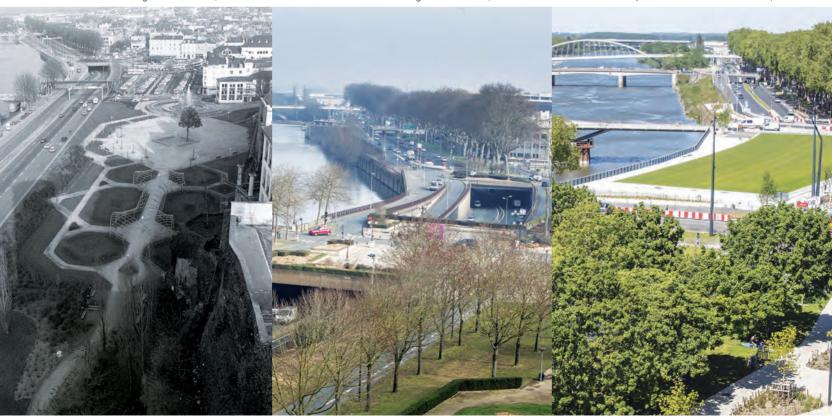
Photo aérienne 1989



Voies sur berges en 1983 ▼

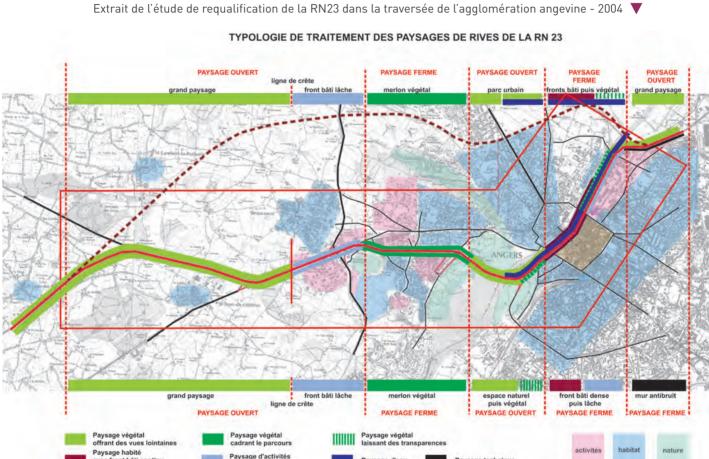
Voies sur berges en 2017 ▼

Voies sur berges couvertes en 2019 Esplanade Cœur de Maine ▼



Vingt ans plus tard, cet axe reste un enjeu majeur pour le développement de la ville et fait l'obiet de nouvelles études. L'objectif est de rendre à la vie urbaine l'emprise qu'occupe la voie rapide autoroutière dans la traversée du centre urbain sur les sites majeurs pour la ville en bord de rivière, avec les problématiques d'interface entre urbanisme et déplacements, de paysage et d'environnement : apaiser la circulation, réduire l'impact environnemental et social de l'emprise routière en cœur de ville, valoriser le centre-ville autour de la rivière.

Après en avoir inscrit les principes dans les documents de planification, l'Aura lance et pilote les études pour un premier projet confié à David MANGIN dans le cadre d'un appel à projets de l'Etat ; celles-ci définissent les axes fondateurs du projet de reconquête des berges. C'est sur cette base que fut lancé le projet des « Berges de Maine - Rives nouvelles », auguel succédèrent les projets « Cœur de Maine » et « Rives vivantes » actuels, confiés aux architectes-urbanistes François et Paul GRETHER.



En 2008, le projet « Berges de Maine » vise à transformer un territoire complexe de plus de 200 hectares en un véritable cœur de ville et d'agglomération autour de la rivière. Les fonctions urbaines concernées sont multiples : habitat, équipements de loisirs et socio-culturels. commerces, logistique et activité tertiaire.

vec front bâti continu

L'Aura est appelée dans la première phase opérationnelle aux côtés du maître d'ouvrage, d'une part dans une mission d'accompagnement au sein

du comité technique, d'autre part dans des missions d'éclairage prospectif qui apportent les regards nécessaires au renouvellement permanent des perspectives et des programmes.

Paysage technique

Les enjeux portent en particulier renouvellement de l'offre immobilière tertiaire et résidentielle puisque l'aménagement de ce vaste site apporte une qualité d'implantation nouvelle.

En milieu rural, les projets de revitalisation d'un centre-boura nécessitent une démarche transversale, à la croisée de multiples enjeux : logement, vitalité des commerces et accessibilité des services, stationnement, place du piéton, qualités paysagères et patrimoniales, requalification des espaces publics... Après une première initiative menée en 2018, l'Aura poursuit son partenariat avec le Département, la DDT 49 et la CCI, pour accompagner les communes dans la définition d'une stratégie globale de valorisation de leurs centres-bourgs et les aider à identifier les différents leviers pouvant être mobilisés : aménagements d'entrée de bourg ou de traversée, redéfinition des mobilités dans le cœur de bourg, jalonnement, renforcement de la place du végétal, aménagement de lieux de rencontre...

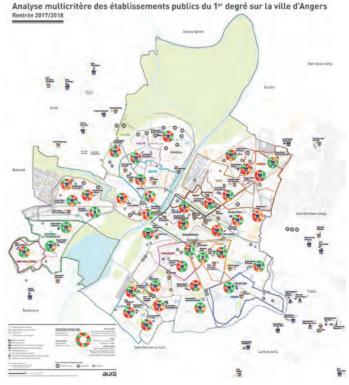
En 2021, est mis en place un observatoire des évolutions urbaines qui recense et analyse des projets de reconquête urbaine de différentes natures (renouvellement urbain, centres-bourgs, renaturation, requalification d'espaces publics...).

Pas d'études urbaines sans la connaissance fine des équipements et services.

Dès les années 70, l'Aura accompagne les communes sur les projections des effectifs scolaires pour anticiper les besoins en équipements scolaires et les créations de classes. Cette mission est devenue un classique du programme de travail de l'Aura. La méthodologie a été ajustée au fil du temps et l'Agence a développé des tableaux de bords annuels mettant en évidence les quartiers d'Angers ou les communes d'Angers Loire Métropole en tension. Des études spécifiques à l'échelle d'un quartier ou d'une commune peuvent ensuite être menées là où le besoin est avéré.

En 2008, une base de données croisant diverses sources et répertoriant près de 2700 équipements et services est géolocalisée à l'adresse, sur l'ensemble du territoire du SCoT.



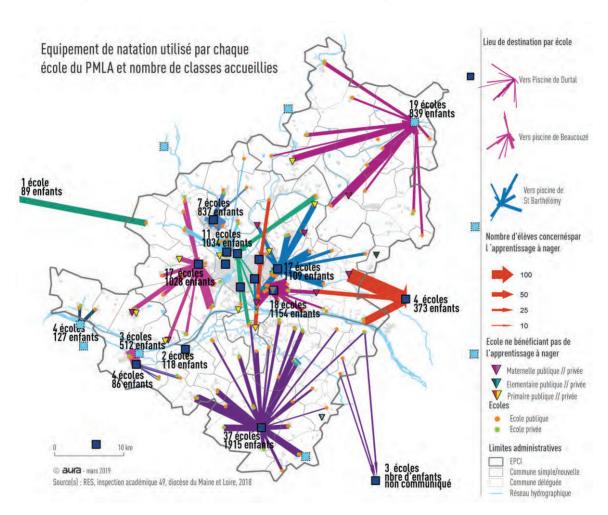


Carte de synthèse de l'atlas des dynamiques scolaires de la Ville d'Angers

L'Aura réalise en 2019 une étude demandée par les élus du Pôle Métropolitain Loire Angers, permettant de définir l'état de la pratique de la natation scolaire au sein des écoles (publiques et privées) du territoire, les besoins non satisfaits ou partiellement satisfaits en matière d'apprentissage de la natation, l'aire de « recrutement » de chaque piscine (y compris

les équipements limitrophes au territoire du Pôle métropolitain). Cette étude a été complétée en 2020 afin d'approfondir la connaissance pour les autres usages que sont les loisirs, le sport et la compétition. Elle a permis de mieux dimensionner les besoins en équipements supplémentaires.

Extrait de l'étude « Maillage et offre en piscines sur le Pôle métropolitain Loire Angers » réalisée en 2019-2020 🔻



Avec la création des communes nouvelles et la perte de données de niveau infracommunal, l'idée est née de disposer d'un observatoire géolocalisant et décrivant les équipements et services dans le Pôle métropolitain Loire Angers, afin de maintenir la connaissance à l'échelle des communes déléguées. Cet outil, en cours de construction avec les EPCI, permettra aux intercommunalités de bénéficier d'un référentiel des équipements et services à jour et localisé. Cette base de données géographiques facilitera les

analyses de l'offre urbaine à plusieurs échelles (EPCI, bassins de vie, échelon communal, quartier), qu'il s'agisse de documents de planification (SCoT, PLUI), de projets de territoires, de projets urbains...



Exposition

n juin 1983, une exposition est organisée par l'Aura autour des principaux résultats du recensement de 1982 et de ses enjeux pour le District urbain. L'urbanisation galopante et la croissance démographique hors des limites de l'agglomération angevine marquent profondément la période 1975-1982 : évolutions sociologiques de la ville et des couronnes périphériques, accroissement

des déplacements entre lieux de résidence et d'emplois... Simultanément, l'économie se transforme. La désindustrialisation et le développement des activités tertiaires entraînent une insertion croissante des femmes dans la vie économique, la baisse de la population ouvrière et agricole au profit des employés et des cadres

Fiches communales réalisées après le recensement de 1982 Etude sur l'évolution de la population et du parc de logements de la ville d'Angers entre 1975 et 1982 🔻







Qui êtes-vous? Un citadin ou un rurbain?

Rue du Mail, une exposition à partir des données I.N.S.E.E du recensement

Qui étes-vous? Un citadin ou un rurbain? réponse est actuellement donnée aux Ange-s et à tous les habitants de l'agglomération s une exposition ouverte, hier, au 63, rue Mail dans le hall du district urbain d'Angers.

pour agir », l'Agence d'urbanisme d'Angers (AURA), aidée du service informatique de la ville d'Angers, aura en quelques mois exploité les données du demier recensement I.N.S.E.E.

de constitue pratiquement une première en se. Les résultats du recensement sont gé-ement connus quatre à cinq ans après uéte. C'est dire qu'ils n'ont plus qu'une



Article Ouest France -8 juin 1983

La rencontre annuelle de l'observatoire de l'habitat

ntre 2004 et 2010, l'Aura instaure une rencontre annuelle de l'observatoire de l'habitat pour présenter les résultats et donner la parole à un intervenant sur un

sujet particulier, tels Michel MOUILLART, professeur d'économie spécialiste du secteur immobilier ou le sociologue Alain BOURDIN.

Les rencontres et les Matins de l'Aura

es rencontres de l'Aura organisées à partir de 2011 relayées par les Matins de l'Aura en 2015 s'ouvrent à l'ensemble de nos partenaires pour décrypter de nouveaux sujets, échanger et se questionner collectivement en présence d'intervenants experts.

Introduction du Président Christophe BECHU en 2016



Les sujets abordés ont concerné jusqu'à présent les mobilités numériques, la pratique du vélo, la vi(ll)e au rez-de-chaussée, les îlots de chaleur/fraîcheur urbains, le logement évolutif et l'hébergement des personnes âgées.

Les Matins de l'Aura « Vi(ll)e au rez-de-chaussée » en 2018



Les RDV du Pôle

e rendez-vous consiste à réunir les élus communautaires (ainsi que les adjoints des communes) des trois EPCI du Pôle métropolitain Loire Angers, pour leur présenter le territoire, ses missions et échanger sur les enjeux de coopération à cette échelle supra communautaire.

L'objectif est donc de créer de l'interconnaissance entre collectivités voisines, d'identifier les liens d'interdépendance, de coopérations, les complémentarités productives et territoriales, la manière de les entretenir et les accompagner, voire les renforcer. Ainsi s'écrit le récit métropolitain.



e en mais 2017



1 L'AURA ET LA FNAU



La rencontre des agences d'urbanisme à Angers en 1976

Aura a activement participé à la création de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) en 1980. En lien avec les associations d'élus et les services de l'Etat, elle s'impliqua pour la mise en place d'un réseau d'une guinzaine d'agences d'urbanisme, sous forme associative qui évoluera ensuite en Fédération nationale

Elle organisa une rencontre des agences d'urbanisme à Angers, le 30 juin 1976 sur « la coopération intercommunale dans les agglomérations », qui mit en exergue la nécessité de faire évoluer la coopération intercommunale et l'intérêt des missions d'accompagnement des agences d'urbanisme. La rencontre fut prolongée par une journée « du Cadre de vie », durant laquelle le Président de la République fit une intervention. Plusieurs expositions étaient présentées, dont l'une sur les méthodes de l'urbanisme, montée par l'Aura aux Greniers Saint-Jean avec la présentation des travaux de l'Agence depuis sa création : démarche préalable et élaboration du SDAU, études sur le centre d'Angers sur l'organisation des grands secteurs périphériques, Schémas de secteurs et début des P0S...

Extrait du rapport de la première commission « L'existence de structures intercommunales change-t-elle les rapports entre le pouvoir local et l'Etat ? » :

Les collectivités souhaitent un système de fiscalité qui ne les oblige plus à quémander les subventions. Une plus grande décentralisation permettra à l'Etat d'accéder à une meilleure connaissance des problèmes locaux. Les communes doivent pouvoir s'entourer de collaborateurs compétents. Il faut se doter d'un plan qui permette à la fois le contrôle du développement économique et de l'urbanisme. La question a été évoquée de l'élection au suffrage universel des représentants du pouvoir d'agglomération. Problème complexe, le débat est resté ouvert.

Extrait du discours introductif de Jean TURC :

Vous vous êtes apercu tous, et vous le saviez déjà (mais il faut parfois se rafraîchir la mémoire) que dans ce pays très cartésien imbibé de droits romains et à l'administration restée très napoléonienne, le petit animal qui s'appelle la variété zoologique Agence d'Urbanisme n'a pas de statut, a à peine une anatomie générale et s'est développé suivant les circonstances de climat et la volonté des hommes dans tels ou tels secteurs.

Extrait du rapport de la quatrième commission « Les Agences d'Urbanisme et la Coopération Intercommunale »:

Les Agences quelle que soit leur forme ont contribué dans la majorité des cas à faire croître ou à développer un esprit d'agglomération qu'il y ait ou non une entité de regroupement. Elles permettent à l'idée de décentralisation de progresser. Il faut que les Communes acceptent de prendre en charge leur propre destin, l'Agence assurant le relais entre l'Etat et les Collectivités Locales. Les études menées par les Agences d'Urbanisme ont permis à l'ensemble des Communes de se rendre compte que la cohérence des études est indispensable et n'excèdent pas une certaine autonomie.

Venue du Président de la République Valéry Giscard d'Estaing en 1976 🔻

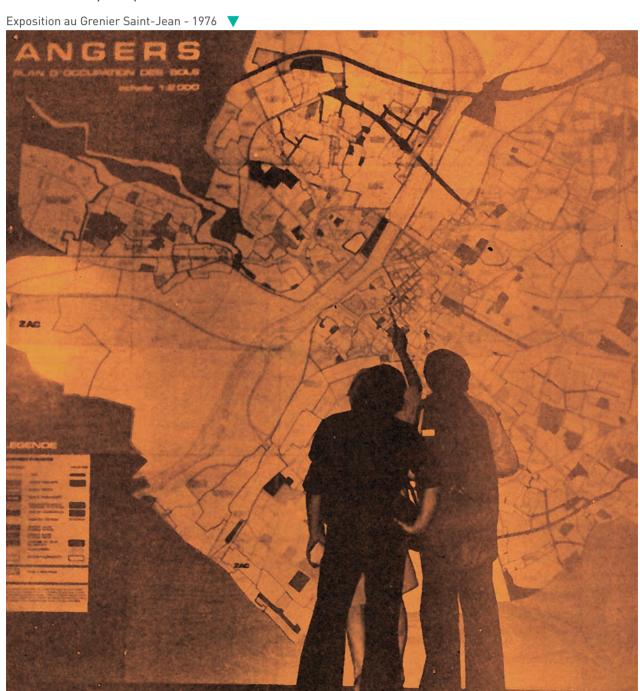


Extrait du discours de clôture de M. MAYET (Directeur DAFU) :

Les projets, l'imagination, les solutions ne sont riches de contenu, ne sont vivants s'il n'y a un processus et j'emploierais le mot d'élaboration conjointe. Je pense que vous les agences d'urbanisme, vous avez donné à ce mot une vérité vivante très importante, très éclairante pour l'ensemble des autres responsables locaux et professionnels de ce secteur.

Visionnaires, les élus adoptèrent, lors de la rencontre des agences d'urbanisme à Angers une motion (62 voix pour, 8 contre et 42 abstentions) qui reprenait l'inadaptation des structures communales, la nécessaire redistribution des rôles et responsabilités entre l'Etat et les collectivités, le partage des ressources et la révision du système de subvention. Cette motion fut portée à la connaissance du Président de la République et de la commission

développement des responsabilités des collectivités locales, présidée par Olivier Guichard. Le rapport de cette commission comptant cinq cent seize pages et intitulé « Vivre ensemble » fut remis le 22 octobre 1976 au Président de la République. Il proposait d'accroître sensiblement les tâches, les compétences et les ressources des collectivités, notamment des communes.



La rencontre annuelle des agences d'urbanisme

Aura s'est régulièrement impliquée dans les rencontres annuelles des agences d'urbanisme, sans en avoir elle-même été l'organisatrice depuis 1976. Quelques exemples peuvent être cités :

Lors de la 7^{ème} rencontre de la FNAU en 1985 à Marseille sur le thème « Demain, nos villes », la contribution de l'Aura a plus spécialement porté sur l'analyse des facteurs de centralité urbaine.

Lors de la 25^{ème} rencontre à Reims en 2004 sur le thème « Les valeurs de la ville », l'Aura a participé à l'atelier sur les densités urbaines et l'a repris pour une

exposition présentée lors de son Assemblée Générale en 2007. En 2006 à Dunkerque, elle animait un atelier sur le handicap et un autre consacré aux SCoT en 2007 à Toulouse.

Lors de la 37^{ème} rencontre de la FNAU à Pau Bayonne en 2016 sur le thème « territoires, no(s) limit(es) », l'Aura a participé à l'atelier « marcher, naviguer pour faire bouger les lignes ».

En 2020, lors de la 41^{ème} à Brest « Explorons nos futurs (heureux) », l'Aura a co-animé l'atelier « A quoi ressembleront nos commerces en 2040 ? ».



Les clubs de la FNAU

Aura participe à plusieurs clubs de la FNAU de manière régulière et active. Ces clubs permettent aux professionnels des agences des échanges thématiques et méthodologiques. L'Aura en a animé quelques-uns (cohésion sociale, économie, documentation...) et a organisé différents ateliers à Angers.

Le Club Projet urbain s'est réuni durant trois jours en 2002 pour plancher sur le « Devenir des rives de Maine ». Les propositions ont apporté un nouveau regard sur le rapport de la ville avec sa rivière. En 2009, la Ville d'Angers a lancé des études de reconquête des berges.

Le séminaire de deux jours en 2016 du Club cohésion sociale portait sur le «Renouvellement urbain et la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ».

Le Club Info-Doc est venu durant deux jours à Angers en 2019 autour des projets Imagine Angers et d'une visite dans le quartier des Hauts de Saint Aubin.



Club cohésion sociale en 2016



 Extrait de la publication du club Projet urbain en 2002

Club Info-Doc en 2019



2 LES AUTRES PARTENARIATS



Aura développe des partenariats depuis ses débuts avec différents organismes avant des missions contribuant à l'aménagement et au développement du territoire. Certains de ces partenariats sont cités ci-après, pour montrer leur diversité sans être présentés de manière exhaustive.

Comité d'expansion

n 1973-74, l'Aura participe à l'opération «Habiter c'est vivre » portée par le Comité d'expansion de Maine-et-Loire et l'association Architecture et Construction à Angers. Dans certains quartiers d'Angers et les trois communes de Chalonnes, Chacé et Noyant, des échanges et des activités en lien avec les habitants, associations, écoles, sont organisés sur quatre sujets: habitat urbain / habitat rural / enfant et habitat / paysage et patrimoine. Une exposition s'est tenue en 1974.

Dessins d'enfants V



Mission Val de Loire

n 2005, le colloque du Val de Loire est organisé à Angers avec pour thème le développement. Il a été l'occasion de présenter l'atlas des territoires du Val de Loire. En 2012, une publication collective « L'Attitude ligérienne » avec les agences d'urbanisme d'Angers, Tours et Orléans donnait quelques pistes pour faire projet en Val de Loire.

Enfants au travail 🔻



Maquette de la commune de Chacé réalisée par des habitants 🔻





Collogue du Val de Loire - Nov 2005 A Publication de 2012 A



Université et Grandes écoles

vec plus de 40 000 étudiants répartis entre les deux pôles universitaires (Belle-Beille et Saint-Serge), une université privée (Université Catholique de l'Ouest) et plusieurs grandes écoles, l'offre d'enseignement supérieur et de recherche est importante sur le territoire angevin. L'Aura intervient dans plusieurs cursus, notamment des Masters.

Par ailleurs, depuis les années 2010, les partenariats avec les grandes écoles, comme l'ENSA Nantes ou Agrocampus se sont développés pour penser, réfléchir les espaces de demain. Pour exemple, le laboratoire ligérien : démarche de production de projets urbains, paysagers et architecturaux, menée avec la Mission Val de Loire jusqu'en 2018 qui mobilisait grandes écoles et universités, Régions Centre et Pays de la Loire et les agences d'urbanisme d'Angers, Tours et Orléans.



Agrocampus - île de Chalonnes - 2018 🔺

ENSA Nantes – La Daguenière, un territoire V de production





Chambres consulaires

Les partenariats entre l'Aura et les chambres consulaires sont nombreux depuis sa création. Dans le cadre des observatoires (immobilier d'entreprise, commerce) ou l'élaboration de documents de planification (SCoT, Document d'aménagement artisanal et commercial – DAAC), les échanges sont fréquents et des études particulières peuvent être menées par les chambres consulaires pour éclairer les documents stratégiques sur des sujets à forts enjeux : préservation des sols agricoles, connaissance des activités artisanales, implantation des locaux d'activité et commerciaux...

Aldev (Angers Loire Développement)

Les études menées en partenariat avec Aldev concernent essentiellement les filières (Enseignement recherche, Banque Assurance Retraite Prévoyance, Logistique...). Mais les transitions entraînent de nouveaux besoins (densification et capacités de renouvellement dans les espaces d'activité, économie circulaire, tiers-lieux et espaces partagés...), que l'Aura et Aldev explorent conjointement dans une approche prospectiviste.

Région Pays de la Loire

Avec la première génération de Schéma Régional d'Aménagement Développement Durable et d'Equilibre des Territoires (SRADDET), les Régions ont été positionnées dans un rôle stratégique d'intégration des enjeux environnementaux. En Pays de la Loire, les trois agences d'urbanisme ont accompagné la Région pour l'élaboration de ce nouveau document de planification et le partenariat se poursuit avec la déclinaison de sa mise en œuvre et la différenciation territoriale qui s'impose.

Département de Maine-et-Loire

Sur le champ de l'ingénierie territoriale, l'Aura et le Département suivent le même objectif aux côtés d'un réseau d'acteurs locaux plus large, pour mieux accompagner les collectivités du Département dans la connaissance de leurs territoires, la définiton des enjeux et les réponses à apporter. L'action sociale et le logement font l'objet d'échanges réguliers entre le Département et l'Aura.

Insee

Le dialogue constant avec l'Insee a permis dès les années 80-90 de faire évoluer les statistiques à l'échelle infracommunale. Plusieurs partenariats ont été engagés avec des publications rédigées en commun, sur la qualité de vie du territoire d'Angers Loire Métropole en 2016, les migrations résidentielles dans les quartiers relevant de la politique de la ville d'Angers Loire Métropole en 2019, ou encore en 2020 et 2021 sur la caractérisation du commerce en centralités et en périphérie à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers.

Bailleurs sociaux

L'Aura a très vite engagé une riche collaboration avec les bailleurs sociaux, leur parc constituant en Maine-et-Loire et dans l'agglomération angevine une réponse importante aux besoins des ménages. L'élargissement des réflexions avec l'USH des Pays de la Loire et Action Logement favorise une approche globale du parc locatif social.

Des échanges de données, des travaux (étude sur l'évolution 95-97 de la vacance, enquête auprès des sortants en 2000, vente HLM en 2016 ...) sont réalisés avec les bailleurs sociaux, de même que l'atlas du parc locatif social, mis à jour chaque année.



Agence d'urbanisme de la Région angevine a été créée il y a 50 ans pour éclairer la décision publique et accompagner la planification territoriale. Si l'Etat a imaginé ces outils, la décentralisation est venue réinterroger leur relation.

50 ans plus tard, une relation de confiance avec l'Etat est instaurée durablement dans un dialogue constructif et l'Aura est pleinement reconnue comme un outil d'ingénierie et de prospective qu'il faut mobiliser et associer largement. Dans un département à la pratique décomplexée du regroupement territorial, l'intercommunalité poursuit son ascension avec des EPCI qui montent en compétences et en moyens quand dans le même temps, une vague de fusion de communes a engendré la création de 41 communes nouvelles.

L'Aura a pu être visionnaire, actrice des évolutions des territoires et de leur gouvernance, faisant d'elle un partenaire de confiance sachant interpréter, traduire et accompagner. Face à l'impérative pratique du changement et l'entrée dans l'ère « anthropocène » avec des espaces terrestres qui ne seront peut-être plus habitables dans un délai d'un siècle, il est nécessaire de renouveler nos pratiques.

Nous devons donc rendre nos territoires plus résilients et trouver les clés d'un système inclusif, flexible, robuste et intégré. Les missions à venir de l'Aura consistent d'une part à éclairer les futurs possibles en restant en alerte, en veillant les signaux faibles, en se projetant dans un imaginaire pour reconsidérer notre manière d'habiter les territoires.

D'autre part, elle devra explorer une nouvelle forme de planification, aborder autrement les temporalités de l'aménagement et renouveler ou réinventer les partis d'aménagement en prenant le temps d'expérimenter avec des initiatives nouvelles et de considérer l'espace comme une pluralité d'échelles aux limites fluctuantes et poreuses.

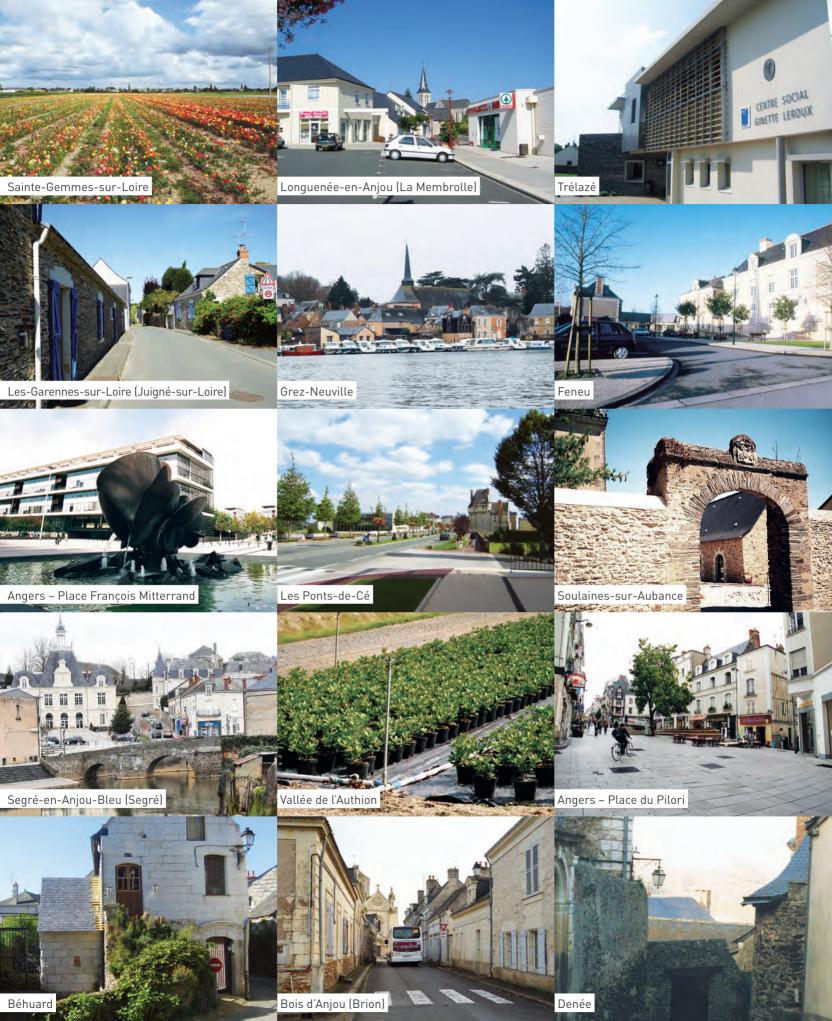
Pour cela toutes les parties prenantes devront être engagées pour un intérêt commun avec l'Aura au cœur de ce système d'acteurs qui fabriquent le territoire, notamment les services de l'Etat pour mieux faciliter les déclinaisons locales des décisions nationales, les collectivités locales fortes de ce qui les différencie pour réinventer leurs coopérations davantage tournées vers les circulations (des personnes, des ressources, de l'énergie...) que vers des équilibres parfois difficiles à atteindre, les chercheurs pour mobiliser l'ensemble des savoirs, les professionnels pour leur expertise, enfin les habitants pour qu'ils apportent leur connaissance, leurs perceptions et expriment leurs attentes.

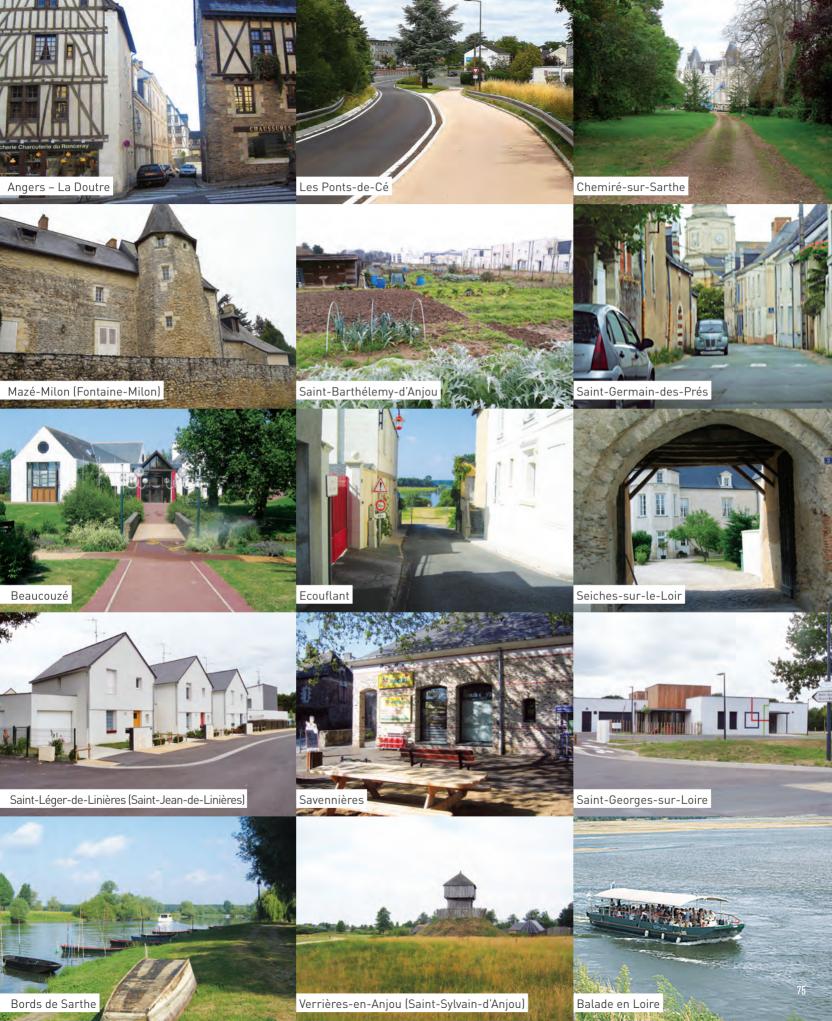
Dans son projet d'agence 2021-2026, l'Aura s'appuie sur son socle (l'expertise) et ses piliers (l'observation et la planification / stratégie) pour tendre vers davantage de prospective dans l'accompagnement de ses partenaires et l'aide à la décision des collectivités. Pour atteindre cet objectif, l'Aura devra travailler en mode collaboratif et co-constructif avec l'ensemble des acteurs et s'inscrire dans des démarches plus expérimentales, apprenantes et créatives.











Centre de documentation et veille documentaire

n poste de documentaliste/archiviste a été créé dès les années 70 permettant d'ouvrir au public le centre de documentation, qui intéresseles étudiants plus particulièrement. Une veille documentaire d'articles issus de

> Centre de documentation de l'Aura V Extrait du rapport d'activité de 2003



la presse locale, nationale et spécialisée est réalisée quotidiennement. Le centre de documentation montre ainsi l'évolution des territoires et intéresse l'ensemble des acteurs, élus et professionnels.

Centre de documentation de l'Aura en 2021 V



Premier site internet en 2001 et réseaux sociaux

epuis sa création en 2001, le site internet de l'Aura a beaucoup évolué. L'objectif est de mettre en ligne l'ensemble des publications de l'Agence, à l'exception de celles ayant un caractère confidentiel. Des tendances de

quelques pages apportent une synthèse des études complètes. De plus, des applications ont été créées permettant d'accéder à d'autres types d'information : Atlas des espaces d'activité, Territoires en chiffres...



https://www.aurangevine.org







Equipe de l'Aura en août 2021



De gauche à droite et de haut en bas : DENELLE Sophie, BRUNET Valérie, PETITEAU Perrine, DAMIEN Christine, BOIREAU Sébastien, REUMEAU Jean-Michel, LEULIER-LEDOUX Isabelle, MERRAIOUCH Myriam, DESRAY Xavier, HERVIEU Stéphanie, FLEURY Christelle, TROUILLET Fabienne, OLIETE Inès, HAMARD Romuald, RUTHERFORD Christopher, GAZENGEL Cécile, PERCHER Aurore, LE PROVOST Alexandra, BOULAY Stéphane, MONTOT Nathalie, RONDEAU Stéphane

Crédits photographiques

Pour retrouver les photos suivre de haut en bas et de gauche à droite

Albert Photographe: p.35

Archives patrimoniales Angers, 1 Num, coll. Meslet. : p.10 (1)

Association Architecture et Construction Comité d'Expansion du Maine-et-Loire : p.66 (1)(2)(3)

Aura : p.10 (2), p.11 (1), p.13 (2), p.17, p.21, p.28 couverture publication, p.34, p.36 (1)(2)(3)(4) couvertures publications, (4) à (7), p.40, p.43, p.48 (1) couverture publication et (2) à (7), p.51 (2) (3), p.53, p.54 (1), p.56 (1), p.59, p.61, p.65 (2)(4), p.69, p.71 (1)(2), p.72, p.73, p.74, p.75, p.76 (1)(2), p.77

Courrier de l'Ouest / Droits réservés : p.11 (2), p.27 (3)

Fnau: p.64

LESORT Christophe: p.38

Ouest France: p.58 (4), p.63

PARCOLLET Bertrand: p.29

Ville d'Angers / Photothèque : p.13 (1), p.22, p.23,

p.26, p.27 (1)(2), p.30, p.52, p.54 (2)(3)(4), p.62

Ville d'Angers / Thierry Bonnet : p.6, p.7

Illustrations

Agrocampus: p.67 (1)

Aura: p.14, p.15, p.16, p.17, p.18, p.19, p.25, p.31, p.32, p.33, p.34, p.35, p.37, p.39, p.41, p.44, p.45, p.46, p.47, p.49, p.50, p.51 (1), p.55, p.56 (2)(3), p.57, p.58 (1)(2)(3), p.65 (1), p.76 (3)

ENSA Nantes : p.67 (3) (4)

ESBA TALM: p.67 (2)

Europan 14 Positive Loops Solenne SARI, Pierric AMELA, Florian CAMANI, Mathilde LUGUET: p.42

Fnau (Club projet urbain): p.65 (3) Mission Val de Loire: p.66 (4)(5)

Table des sigles

ALUR: Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

CVU: Contrat de Ville Unique

DAFU : Direction de l'Aménagement du Foncier et de l'Urbanisme

DATAR : Délégation interministérielle du Territoire et à l'Attractivité Régionale

D00 : Document d'Orientations et d'Objectifs **DSQ :** Développement Social des Quartiers

ELAN: Loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

ENSA: Ecole Nationale Supérieure d'Architecture

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale **FCDLS :** Fichier Commun de la Demande Locative Sociale **FNAU :** Fédération nationale des Agences d'Urbanisme

LOADDT: Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

LOF: Loi d'Orientation Foncière

LOTI: Loi d'Orientation des Transports Intérieurs

LOV: Loi d'Orientation pour la Ville

MAPTAM: Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

NOTRe : Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

NPNRU : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PALULOS: Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale

PCAET: Plan Climat Air Energie Territorial

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PETR: Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PLA: Prêt Locatif Aidé

PLH : Programme Local de l'Habitat

POS: Plan d'Occupation des Sols

POPS : Protocole d'Occupation du Patrimoine Social

PLU/PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SARA: Société d'Aménagement et de Rénovation d'Angers

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

SDRA: Schéma Directeur de la Région Angevine

SIG: Système d'Information Géographique

TPU: Taxe Professionnelle Unique

TVB: Trame Verte et Bleue

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZAN: Zéro Artificialisation Nette

Remerciements

Que tous ceux qui, à l'Aura, se sont investis dans la rédaction de cette publication soient ici remerciés : l'équipe communication avec Aurore pour tout le travail documentaire et les échanges avec les services des archives et de la communication interne de la Ville d'Angers, Stéphane pour le montage et la réalisation graphique du document et Fabienne pour ses précieux conseils. Les responsables de pôle, Nathalie, Isabelle et Christopher pour leurs contributions quant au contenu. Merci également à tous ceux qui ont accepté de relire attentivement le document avant sa publication.

Directrice de la publication : **Alexandra Le Provost**

Conception graphique : Stéphane Boulay

Tous droits réservés

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite du défenseur des droits.

EAN: 978 235 106 07 11 Dépôt légal : octobre 2021

Imprimé en France par Imprimerie CONNIVENCE



agence d'urbanisme de la région angevine

29, rue Thiers 49100 Angers Tel.+33 (0)2 41 18 23 80 Fax +33 (0)2 41 18 23 90 aura@aurangevine.org

www.aurangevine.org company/aura-angers499 twitter.com/aura_angers49 vimeo.com/aura49





